

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Analyse financière

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

(Tous budgets consolidés)

Le compte financier unique de la Métropole Rouen Normandie comprend 8 budgets :

- Le budget Principal et des annexes :
 - Le budget des Transports ;
 - Le budget des Déchets Ménagers ;
 - Le budget des Zones d'Activités Économique (ZAE).

- Les régies :
 - La régie de l'Eau ;
 - La régie de l'Assainissement ;
 - La régie Rouen Normandie Création ;
 - La régie de l'Énergie Calorifique.

SYNTHESE : BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le



ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF

	Réalisé 2022
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)*	354 511 983,95
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)*	310 123 406,81
CAF Brute (c=a - b)	44 388 577,14
Remboursement emprunts (d)	17 245 444,80
CAF Nette (e= c-d)	27 143 132,34
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	115 166 448,97
Recettes Investissement (hors dette) (g)	36 350 502,68
Mobilisation d'emprunts (m)	21 500 000,00

(*) Retraitement acquisition et vente Site UPM

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2021(k)	198 917 098,42
Remboursement du capital 2022 (l)	19 285 444,80
Encours au 31/12/2021(i=k-l+m)	201 131 653,62
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	4,53

SYNTHESE : BUDGET TRANSPORT

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le



ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF

	Réalisé 2022
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	134 891 402,71
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	135 241 988,08
CAF Brute (c=a - b)	-350 585,37
Remboursement emprunts (d)	16 392 416,77
CAF Nette (e= c-d)	-16 743 002,14
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	63 210 399,47
Recettes Investissement (hors dette) (g)	15 963 484,85
Remboursement de l'Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	32 272 727,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2021(k)	174 851 930,96
Remboursement du capital 2022 (l)	16 392 416,77
Encours au 31/12/2022(i=k-l+m)	190 732 241,19
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	-

SYNTHESE : BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le



ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF

	Réalisé 2022
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	65 862 370,98
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	60 583 343,53
CAF Brute (c=a - b)	5 279 027,45
Remboursement emprunts (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	5 279 027,45
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	6 794 787,21
Recettes Investissement (hors dette) (g)	1 326 797,12
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2021(k)	
Remboursement du capital 2022 (l)	0,00
Encours au 31/12/2022 (i=k-l+m)	0,00
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

SYNTHESE : BUDGET ANNEXE
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF



	Réalisé 2022
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	0,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	0,00
CAF Brute (c=a - b)	0,00
Remboursement emprunts (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	0,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	0,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	0,00
Mobilisation d'emprunts	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2021 (i)	0,00
Remboursement du capital 2022	0,00
Encours au 31/12/2022 (i)	0,00
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

SYNTHESE BUDGETAIRE CONSOLIDEE (BUDGETS PRINCIPAL, T
MENAGERS ET ZAE)

	Réalisé 2022
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	526 880 903,34
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	477 563 884,12
CAF Brute (c=a - b)	49 317 019,22
Remboursement emprunts) (d) (hors refinancement)	33 637 861,57
CAF Nette (e= c-d)	15 679 157,65
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	185 171 635,65
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	53 640 784,65
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	53 772 727,00

* Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2021 (k)	373 769 029,38
Amortissement du capital 2022 (l)	35 677 861,57
Encours au 31/12/2022 (i=k-l+m)	391 863 894,81
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	7,95

SYNTHESE : BUDGET DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le



ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF

	Réalisé 2022
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	88 074 480,51
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	73 259 401,11
CAF Brute (c=a - b)	14 815 079,40
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	4 581 568,09
CAF Nette (e= c-d)	10 233 511,31
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	15 168 663,59
Recettes Investissement (hors dette) (g)	1 087 112,45
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2021 (i = k-l+m)	36 435 792,18
Amortissement du capital 2022 (l)	4 581 568,09
Encours au 31/12/2022 (i = k-l+m)	31 854 224,09
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	2,15

SYNTHESE : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le



ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF

	Réalisé 2022
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	50 076 384,40
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	37 459 224,25
CAF Brute (c=a - b)	12 617 160,15
Remboursement emprunts (d)	9 441 746,85
CAF Nette (e = c - d)	3 175 413,30
Dépenses investissement (hors dette) (f)	15 130 323,52
Recettes investissement (hors dette) (g)	2 123 755,97
Mobilisation d'emprunts (m)	416 178,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2021 (k)	28 312 442,79
Amortissement du capital 2022 (l)	9 441 746,85
En-cours au 31/12/2022 (i=k-l+m)	19 286 873,94
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	1,53

	Réalisé 2022
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	3 114 779,86
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	2 242 562,13
CAF Brute (c=a - b)	872 217,73
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	872 217,73
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	228 573,43
Recettes Investissement (hors dette) (g)	38 349,79
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2021 (k)	0,00
Amortissement du capital 2022 (l)	0,00
En-cours au 31/12/2022 (i=k-l+m)	0,00
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	0,00

	Réalisé 2022
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	4 779 373,77
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	3 588 704,19
CAF Brute (c=a - b)	1 190 669,58
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	500 000,00
CAF Nette (e= c-d)	690 669,58
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	5 804 505,85
Recettes Investissement (hors dette) (g)	245 056,50
Mobilisation d'emprunts (m)	5 000 000,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2021 (k)	8 250 000,00
Amortissement du capital 2022 (l)	500 000,00
En-cours au 31/12/2022 (i=k-l+m)	12 750 000,00
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	10,71

	Réalisé 2022
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	146 045 018,54
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	116 549 891,68
CAF Brute (c=a - b)	29 495 126,86
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	14 523 314,94
CAF Nette (e= c-d)	14 971 811,92
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	36 332 066,39
Recettes Investissement (hors dette) (g)	3 494 274,71
Mobilisation d'emprunts (m)	5 416 178,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2021 (k)	72 998 234,97
Amortissement du capital 2022 (l)	14 523 314,94
En-cours au 31/12/2022 (i=k-l+m)	63 891 098,03
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	2,17

	Réalisé 2022
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	671 091 679,50
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	592 279 533,42
CAF Brute (c=a - b)	78 812 146,08
Remboursement emprunts (d) (hors refinancement)	48 161 176,51
CAF Nette (e= c-d)	30 650 969,57
Dépenses Investissement (hors dette) (f)**	221 503 702,04
Recettes Investissement (hors dette) (g)**	57 135 059,36
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisations réelles d'emprunts (m)	59 188 905,00

** Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
<i>Total au 31/12/2021(k)</i>	<i>446 767 264,35</i>
Amortissement du capital 2022 (l)	50 201 176,51
En -cours au 31/12/2022 (i = k-l+m)	455 754 992,84
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	5,78

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Produits des services du domaine et ventes diverses	10 141 295,46	21 512 980,00	19 627 534,35
>Redevances et droits des services à caractère culturel	119 659,20	357 600,00	106 069,73
>Redevances et droits des services à caractère sportif	59 112,35	250 000,00	186 691,84
>Redevances PPP Rouen	100 000,00	100 000,00	100 000,00
>Revente site chapelle Darblay		9 700 000,00	8 524 265,00
>Participation aux frais généraux	5 728 700,99	6 060 907,00	6 060 906,77
>Remboursements de taxes foncières	280 975,22	336 062,00	286 940,89
>Mise à disposition de personnel facturée	775 462,51	773 380,00	885 866,97
>Autres	3 077 385,19	3 935 031,00	3 476 793,15
Impôts et taxes	198 402 308,42	199 556 070,00	206 227 901,74
> Taxes de séjour et sur les produits des jeux	917 496,80	904 542,00	1 478 038,46
>Contributions directes	147 526 366,00	149 891 680,00	154 919 858,00
>Fiscalité reversée	49 958 445,62	48 759 848,00	49 830 005,28
<i>FNGIR</i>	38 806 529,00	38 806 529,00	38 806 529,00
<i>Attributions de compensation</i>	3 881 649,25	3 791 320,00	3 791 320,00
<i>FPIC</i>	5 397 764,00	5 300 000,00	5 401 253,00
<i>Taxe conso finales électricité (TCCFE)</i>	770 835,85	700 000,00	711 951,79
<i>Autres reversements de fiscalité</i>	201 272,52	161 999,00	161 999,49
<i>Rôles supplémentaires</i>	900 395,00	0,00	956 952,00
Dotations et participations	120 888 569,41	118 381 551,00	119 399 614,57
>DGF	61 766 034,00	60 844 272,00	60 844 272,00
>FCTVA	1 476 897,38	1 051 000,00	1 789 158,44
>Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	57 000,00
>Participations	5 537 171,03	4 084 619,00	4 313 444,13
>Compensations et attributions	52 108 467,00	52 401 660,00	52 395 740,00
<i>DCRTP</i>	20 191 544,00	20 191 544,00	20 191 544,00
<i>Compensation au titre des exo de taxe d'habitation</i>	14,00	0,00	0,00
<i>Dotation de compensation du Département</i>	16 389 074,00	16 389 074,00	16 389 074,00
<i>Autres/ Compensation Etat CET CVAE</i>	15 527 835,00	15 821 042,00	15 815 122,00

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Autres produits de gestion courante	12 283 693,08	18 718 295,83	15 600 082,43
>Revenus des immeubles	2 745 477,53	2 695 000,00	3 069 140,88
>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	5 104 714,52	8 285 709,00	8 254 257,29
>Produits divers de gestion courante	4 433 501,03	7 737 586,83	4 276 684,26
Atténuation de charges	199 689,92	179 000,00	222 099,93
Produits financiers	0,00	0,00	25,80
Produits exceptionnels	118 223,59	10 000,00	6 283,27
Reprise sur provisions	0,00	1 952 706,86	1 952 706,86
Total des recettes de fonctionnement	342 033 779,88	360 310 603,69	363 036 248,95

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	44 525 483,74	77 968 012,00	71 473 903,81
>Achats	11 165 952,80	32 946 799,71	31 290 586,72
*Energie, eau	8 552 846,86	20 095 185,46	19 531 094,66
*Fournitures et matériel	2 552 351,58	4 214 728,05	3 124 636,36
* Acquisition site chapelle Darblay		8 577 860,20	8 577 860,20
*Autres	60 754,36	59 026,00	56 995,50
>Autres achats et charges externes	31 203 468,50	42 739 049,29	37 969 814,59
*Prestations de service	5 023 935,61	11 952 830,30	10 758 891,21
*Entretien et réparations	12 415 517,96	13 960 926,24	12 426 899,59
*Services extérieurs	13 764 014,93	16 825 292,75	14 784 023,79
>Taxes foncières, autres taxes et versements assimilés	2 156 062,44	2 282 163,00	2 213 502,50
Charges de personnel	57 243 744,90	61 365 970,00	60 953 877,40

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL -
Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Autres charges de gestion courante	65 212 255,30	83 736 842,47	81 158 440,99
>Subventions	41 643 805,63	60 960 971,11	59 207 938,46
<i>*Subventions de fonctionnement aux organismes publics</i>	9 238 388,15	12 857 960,64	11 417 342,85
<i>*Versement au budget annexe des transports</i>	9 500 298,05	18 535 404,81	18 535 404,81
<i>*Versement au budget annexe des déchets</i>	6 584 139,33	9 849 449,49	9 849 449,49
<i>*Versement au budget annexe Seine création</i>	491 691,96	1 492 621,17	1 492 621,17
<i>*Versement subv à l'opéra de Rouen et ESADHAR</i>	2 723 105,00	2 723 105,00	2 723 105,00
<i>*Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes</i>	13 106 183,14	15 502 430,00	15 190 015,14
>Contribution au SDIS	16 122 572,00	16 480 000,00	16 479 930,00
>Autres charges de gestions courantes	7 445 877,67	6 295 871,36	5 470 572,53
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	85 739,18	110 000,00	82 431,24
Charges exceptionnelles	25 660,73	37 000,00	9 689,93
Atténuation de produits	99 224 369,69	101 363 143,00	101 066 568,87
>Attribution de compensation	86 945 992,27	86 678 223,00	86 678 223,00
>Dotation de solidarité communautaire	10 627 139,00	12 735 003,00	12 735 003,00
>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	228 290,00	300 000,00	127 140,00
>Autres reversements	1 422 948,42	1 649 917,00	1 526 202,87
Provision pour risques et charges	0,00	132 000,00	32 000,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	266 317 253,54	324 712 967,47	314 776 912,24

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL -
Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
EPARGNE DE GESTION	75 716 526,34	35 597 636,22	48 259 336,71
Intérêt de la dette	4 194 943,43	4 763 200,00	3 870 759,57
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	71 521 582,91	30 834 436,22	44 388 577,14
Remboursement de capital (hors refinancement)	17 794 218,08	17 255 160,00	17 245 444,80
EPARGNE NETTE	53 727 364,83	13 579 276,22	27 143 132,34

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Subventions	28 424 634,03	45 981 157,60	14 561 582,80
<i>Report Subvention</i>	<i>17 389 199,60</i>		<i>16 522 789,04</i>
Recette d'investissement diverses	2 479 519,42	2 594 259,62	2 347 808,87
<i>Report recettes d'investissement diverses</i>	<i>0,00</i>		<i>284 877,62</i>
Taxe d'aménagement	8 524 729,68	7 000 000,00	7 697 231,38
Dotations: FCTVA	11 919 271,43	13 784 671,00	11 273 251,57
<i>Report FCTVA</i>	<i>452 671,00</i>		<i>0,00</i>
Cessions	483 201,73	2 000 000,00	470 628,06
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	51 831 356,29	71 360 088,22	36 350 502,68

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Frais d'études	4 196 275,10	12 060 119,56	5 522 905,37
APCP Subvention		570 000,00	436 180,37
Antennes sans APCP	4 196 275,10	11 490 119,56	5 086 725,00
<i>Report frais études</i>	<i>4 339 509,56</i>		<i>3 686 773,95</i>
Subventions d'équipement versées	25 405 548,79	51 192 940,63	20 240 256,68
APCP Subvention	4 544 206,74	19 295 600,00	12 456 743,23
Antennes sans APCP	29 949 755,53	31 897 340,63	7 783 513,45
<i>Report subventions</i>	<i>30 195 627,09</i>		<i>18 219 807,29</i>
Acquisitions	51 030 909,03	99 260 688,30	54 732 781,12
APCP Acquisitions	322 344,27	8 898 750,00	4 595 707,73
Antennes sans APCP	50 708 564,76	90 361 938,30	50 137 073,39
<i>Report Acquisitions</i>	<i>25 719 638,30</i>		<i>27 497 116,00</i>

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL -
Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Travaux en-cours	29 479 352,12	48 236 496,03	27 872 094,87
APCP Travaux en-cours	11 048 925,85	10 543 134,00	5 283 106,18
Antennes sans APCP	18 430 426,27	37 693 362,03	22 588 988,69
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>10 482 803,03</i>		<i>11 256 767,64</i>
Travaux pour compte de tiers	0,00	84 568,95	7 073,49
<i>Report travaux pour tiers</i>	<i>47 950,95</i>		<i>24 827,84</i>
Participations et créances rattachées	757 000,00	1 718 800,00	1 000 000,00
<i>Report participations</i>	<i>0,00</i>		<i>468 800,00</i>
Avances et concessions	2 664 170,34	3 585 000,00	3 552 890,00
APCP Avances	0,00	0,00	0,00
Antennes sans APCP	2 664 170,34	3 585 000,00	3 552 890,00
<i>Report avances et concessions</i>	<i>100 000,00</i>		<i>0,00</i>
Autres dépenses d'investissement	486 923,98	3 243 199,00	2 238 447,44
<i>Report autres investissements</i>	<i>684 803,00</i>		<i>906 983,27</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	114 020 179,36	219 381 812,47	115 166 448,97

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL -
Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Epargne brute (hors excédent)	71 521 582,91	30 834 436,22	44 388 577,14
Excédent de fonctionnement			
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	71 521 582,91	30 834 436,22	44 388 577,14
Total Recettes Investissement hors excédent	51 831 356,29	71 360 088,22	36 350 502,68
Excédent d'investissement	1 021 305,71		
Réserve	31 601 383,14	48 525 622,42	48 525 622,42
Recettes Emprunts	10 000 000,00	100 245 278,43	21 500 000,00
Total Recettes Investissement	94 454 045,14	220 130 989,07	106 376 125,10
Dépenses investissement hors déficit	114 020 179,36	219 381 812,47	115 166 448,97
Déficit investissement	0,00	14 328 452,82	14 328 452,82
Remboursement de capital	17 758 279,09	17 255 160,00	17 245 444,80
Total Dépenses Investissement	131 778 458,45	250 965 425,29	146 740 346,59
Résultat Brut comptable	34 197 169,60	0,00	4 024 355,65
Restes à Réaliser recettes	18 146 172,22		16 827 090,66
Restes à réaliser recettes emprunts	0,00		32 500 000,00
Restes à Réaliser dépenses	71 607 704,93		62 061 075,99
Résultat net comptable	-19 264 363,11	0,00	-8 709 629,68

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS -
Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	244 185,37	195 000,00	242 119,73
Impôts et taxes	107 709 161,46	107 480 000,00	112 371 726,35
> Versement Mobilité	107 231 410,06	107 000 000,00	111 893 859,81
> Compensation Etat	477 751,40	480 000,00	477 866,54
Dotations et participations	13 045 413,49	22 021 465,81	21 845 308,75
> Dotation Générale de Décentralisation	2 655 771,94	2 655 772,00	2 655 771,94
> Participation du budget principal	9 500 298,05	18 535 404,81	18 535 404,81
> Autres subventions	889 343,50	830 289,00	654 132,00
Autres produits de gestion courante	196 999,55	384 555,00	356 213,08
Atténuation de charges	1 232,00	0,00	2 923,00
Produits exceptionnels	412 803,42	16 000,00	73 111,80
Reprise sur amortissement	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement	121 609 795,29	130 097 020,81	134 891 402,71
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	12 333 368,51	13 575 542,00	13 103 651,07
> Achats	300 680,22	702 982,00	674 873,22
> Autres charges externes	11 148 738,29	11 908 620,00	11 634 261,61
* Prestations de service	7 304 911,57	7 801 499,53	7 729 856,93
* Entretien et réparations	1 989 419,24	2 261 308,74	2 207 709,18
* Services extérieurs	1 854 407,48	1 845 811,73	1 696 695,50
Impôts, taxes et versements assimilés	883 950,00	963 940,00	794 516,24
Charges de personnel	2 756 227,16	2 678 187,00	2 634 734,73

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS -
Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Autres charges de gestion courante	81 779 599,46	116 179 538,00	116 019 396,08
>Perte sur créances irrécouvrables	575,11	1 000,00	331,97
>Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	80 129 107,36	114 554 194,00	114 461 648,84
*Contribution CFE	72 381 553,85	104 623 870,00	104 623 870,00
*Subvention des TAE	6 575 080,00	8 565 355,00	8 565 355,00
*Autres subventions	1 172 473,51	1 364 969,00	1 272 423,84
>Autres charges de gestion courante	1 649 916,99	1 624 344,00	1 557 415,27
*Frais généraux	1 303 245,00	1 142 334,00	1 142 334,00
*Autres charges	346 671,99	482 010,00	415 081,27
Charges exceptionnelles	1 124 215,51	126 000,00	75 424,99
Dotations aux provisions	0,00	2 100,00	2 100,00
Atténuation de produits	115 056,90	131 500,00	131 300,47
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	98 108 467,54	132 692 867,00	131 966 607,34
EPARGNE DE GESTION	23 501 327,75	-2 595 846,19	2 924 795,37
Intérêt de la dette	3 676 834,83	3 280 000,00	3 275 380,74
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	19 824 492,92	-5 875 846,19	-350 585,37
Remboursement de capital (hors refinancement)	17 265 223,01	18 670 865,00	16 392 416,77
EPARGNE NETTE	2 559 269,91	-24 546 711,19	-16 743 002,14
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	10 141 896,63	15 638 830,86	8 460 023,16
<i>Report subventions</i>	<i>9 584 853,86</i>		<i>5 577 454,33</i>
Recettes d'investissement diverses	528 620,93	0,00	410,18
Avance SOMETRAR	5 336 000,00	5 335 000,00	5 336 000,00
Dotations: FCTVA / TVA	3 072 676,47	11 553 264,00	7 503 051,51
Cessions	31 409,01	20 000,00	
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	19 110 603,04	32 547 094,86	21 299 484,85

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS -
Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Subventions	0,00	440 000,00	440 000,00
<i>Report Subventions</i>			<i>0,00</i>
Frais d'études	575 924,54	1 446 340,14	555 122,28
<i>Report frais études</i>	<i>565 340,14</i>		<i>169 256,99</i>
Acquisitions	17 870 736,35	54 369 130,58	48 806 127,77
APCP Acquisitions	12 463 913,69	47 540 000,00	46 064 943,24
Antennes sans APCP	5 406 822,66	6 829 130,58	2 741 184,53
<i>Report Acquisitions</i>	<i>3 829 130,58</i>		<i>3 463 506,30</i>
Travaux en-cours	8 436 201,03	20 714 635,52	13 409 149,42
APCP Travaux en cours	3 165 260,10	7 350 000,00	6 076 959,69
Antennes sans APCP	5 270 940,93	13 364 635,52	7 332 189,73
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>4 260 235,52</i>		<i>5 370 752,04</i>
Autres dépenses d'investissement	2,36	20,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	26 882 864,28	76 970 126,24	63 210 399,47

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Epargne brute (hors excédent)	19 824 492,92	-5 875 846,19	-350 585,37
Excédent de fonctionnement	17 421 963,95	31 618 259,19	31 618 259,19
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	37 246 456,87	25 742 413,00	31 267 673,82
Total Recettes Investissement hors excédent	19 110 603,04	32 547 094,86	21 299 484,85
Excédent d'Investissement et réserves	168 075,44	1 952 516,17	1 952 516,17
Recettes Emprunts	10 000 000,00	38 281 631,00	32 272 727,00
Avance remboursable perte transport (covid)	11 448 982,80		
Total Recettes Investissement	40 727 661,28	72 781 242,03	55 524 728,02
Dépenses investissement hors déficit	26 882 864,28	76 970 126,24	63 210 399,47
Déficit investissement	3 137 919,29	2 882 663,79	2 882 663,79
Remboursement de capital	17 265 223,01	18 670 865,00	16 392 416,77
Total Dépenses Investissement	47 286 006,58	98 523 655,03	82 485 480,03
Résultat brut comptable	30 688 111,57	0,00	4 306 921,81
Restes à Réaliser recettes	9 584 853,86		5 577 454,33
Restes à réaliser recettes emprunts			0,00
Restes à Réaliser dépenses	8 654 706,24		9 003 515,33
Résultat net comptable	31 618 259,19	0,00	880 860,81

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES DECHETS
 MENAGERS - Exercice 2022**

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	3 330 371,06	2 407 000,00	4 260 094,32
>Reversements du SMEDAR	936 934,21	590 000,00	1 340 223,39
>Redevance spéciale	2 112 656,56	1 700 000,00	2 704 819,43
>Autres	280 780,29	117 000,00	215 051,50
Impôts et taxes	48 892 238,00	50 281 079,00	50 861 762,00
> TEOM	48 792 178,00	50 281 079,00	50 808 747,00
> Rôle supplémentaires	100 060,00	0,00	53 015,00
Dotations et participations	7 215 177,16	10 211 349,49	10 309 917,10
>Participation du budget principal	6 584 139,33	9 849 449,49	9 849 449,49
>Autres	631 037,83	361 900,00	460 467,61
Autres produits de gestion courante	426 595,34	175 705,00	373 857,42
Atténuation de charges	49 999,76	6 000,00	53 768,13
Produits financiers	2 649,60	0,00	2 649,60
Produits exceptionnels	845,80	0,00	322,41
Total des recettes de fonctionnement	59 917 876,72	63 081 133,49	65 862 370,98
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Charges à caractère général	42 713 646,10	46 451 890,00	45 917 821,19
> Achats	1 962 881,36	2 695 723,65	2 518 745,66
*Energie, eau	151 563,36	403 992,65	328 444,57
*Fournitures et matériel	1 811 318,00	2 291 731,00	2 190 301,09
>Autres charges externes	40 747 750,41	43 739 816,35	43 384 698,06
*Prestations de service	39 376 552,40	42 177 117,65	42 099 399,49
*Entretien et réparations	439 212,31	524 574,11	433 834,05
*Services extérieurs	931 985,70	1 038 124,59	851 464,52
>Impôts, taxes et versements assimilés	3 014,33	16 350,00	14 377,47
Charges de personnel	12 477 013,55	13 301 740,00	12 983 333,73
Autres charges de gestion courante	1 543 170,46	1 677 251,00	1 657 870,95
>Frais généraux	1 531 976,00	1 641 746,00	1 641 746,00
>Autres charges de gestion courante	11 194,46	35 505,00	16 124,95

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES DECHETS
MENAGERS - Exercice 2022**

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Charges exceptionnelles	15 852,92	20 000,00	12 317,66
Dotations aux amortissements	0,00	12 000,00	12 000,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	56 749 683,03	61 462 881,00	60 583 343,53
EPARGNE DE GESTION	3 168 193,69	1 618 252,49	5 279 027,45
Intérêt de la dette	30,84	0,00	0,00
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	3 168 162,85	1 618 252,49	5 279 027,45
Remboursement de capital (hors refinancement)	2 186,46	0,00	0,00
EPARGNE NETTE	3 165 976,39	1 618 252,49	5 279 027,45
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	574 087,45	1 073 911,47	476 902,40
<i>Report subventions</i>	<i>57 466,47</i>		<i>6 600,00</i>
Dotations: FCTVA / TVA	1 112 301,60	1 044 000,00	849 894,72
Cessions	74 879,00	20 000,00	0,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	1 761 268,05	2 137 911,47	1 326 797,12
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Subventions	2 689,00	23 000,00	17 188,50
Frais d'études	22 758,77	255 686,50	42 995,78
<i>Report Etudes</i>	<i>7 486,50</i>		<i>0,00</i>
Acquisitions	6 751 803,46	13 956 985,79	6 431 893,37
<i>Report Acquisitions</i>	<i>4 253 645,79</i>		<i>6 189 599,80</i>
Travaux en-cours	67 959,91	465 205,79	291 272,99
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>169 931,79</i>		<i>112 461,93</i>
Subventions versées	8 636,39	21 363,61	11 436,57
<i>Report subventions verses</i>	<i>1 363,61</i>		<i>9 926,48</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	6 853 847,53	14 722 241,69	6 794 787,21

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DES DECHETS
MENAGERS - Exercice 2022**

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Epargne brute (hors excédent)	3 168 162,85	1 618 252,49	5 279 027,45
Excédent de fonctionnement	3 897 115,72	3 509 402,51	3 509 402,51
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	7 065 278,57	5 127 655,00	8 788 429,96
Total Recettes Investissement hors excédent	1 761 268,05	2 137 911,47	1 326 797,12
Excédent Investissement et réserve	8 876 307,76	7 337 417,88	7 337 417,88
Recettes Emprunts	0,00	119 257,34	0,00
Total Recettes Investissement	10 637 575,81	9 594 586,69	8 664 215,00
Dépenses investissement hors déficit	6 853 847,53	14 722 241,69	6 794 787,21
Déficit investissement			
Remboursement de capital	2 186,46	0,00	0,00
Total Dépenses Investissement	6 856 033,99	14 722 241,69	6 794 787,21
Résultat brut comptable	10 846 820,39	0,00	10 657 857,75
Restes à Réaliser recettes	57 466,47		6 600,00
Restes à Réaliser dépenses	4 432 427,69		6 311 988,21
Résultat net comptable	6 471 859,17	0,00	4 352 469,54

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE ZONES
 D'ACTIVITES ECONOMIQUES - EXERCICE 2022**

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Dépenses de fonctionnement	0,00	1 255 770,60	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	0,00	1 255 770,60	0,00
EPARGNE DE GESTION	0,00	-1 255 770,60	0,00
Intérêt de la dette			
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	0,00	-1 255 770,60	0,00
Remboursement de capital (hors refinancement)			
EPARGNE NETTE	0,00	-1 255 770,60	0,00

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Cessions	0,00	1 388 220,00	0,00
Subventions et participations	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	0,00	1 388 220,00	0,00
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Acquisitions	0,00	1 388 220,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	0,00	1 388 220,00	0,00

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE ZONES
D'ACTIVITES ECONOMIQUES - EXERCICE 2022**

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Epargne brute (hors excédent)	0,00	-1 255 770,60	0,00
Excédent de fonctionnement	1 255 770,60	1 255 770,60	1 255 770,60
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	1 255 770,60	0,00	1 255 770,60
Total Recettes Investissement hors excédent	0,00	1 388 220,00	0,00
Excédent fonctionnement et Investissement	0,00	0,00	0,00
Recettes Emprunts	0,00	2 724 800,07	0,00
Total Recettes Investissement	0,00	4 113 020,07	0,00
Dépenses investissement hors déficit	0,00	1 388 220,00	0,00
Déficit investissement	2 724 800,07	2 724 800,07	2 724 800,07
Remboursement de capital	0,00		
Total Dépenses Investissement	2 724 800,07	4 113 020,07	2 724 800,07
Résultat brut comptable	-1 469 029,47	0,0	-1 469 029,47
Restes à Réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Restes à Réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
Résultat net comptable	-1 469 029,47	0,0	-1 469 029,47

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	84 719 992,89	83 879 789,00	85 881 084,83
>Eau	33 037 451,05	33 010 000,00	33 633 463,36
*Ventes d'eau aux abonnés	32 897 988,14	32 850 000,00	33 444 412,99
*Autres ventes d'eau	139 462,91	160 000,00	189 050,37
>Taxes et redevances	12 139 273,27	12 006 000,00	11 918 695,70
*Redevance prélèvement	2 681 210,07	2 518 000,00	2 609 657,73
*Redevance pour pollution d'origine domestique	9 314 369,97	9 400 000,00	9 125 853,36
*Autres taxes et redevances	143 693,23	88 000,00	183 184,61
>Travaux (branchements, pose de compteurs...)	747 998,76	650 000,00	706 793,59
>Prestations de service	29 658 813,85	29 555 000,00	29 956 675,41
*Redevance d'assainissement collectif	26 025 747,06	26 000 000,00	26 363 744,85
*Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	3 428 151,29	3 350 000,00	3 391 606,66
*Autres prestations de service	204 915,50	205 000,00	201 323,90
>Produits des activités annexes	9 136 455,96	8 658 789,00	9 665 456,77
*Locations diverses (branchements,opérateurs téléphonie...)	8 206 983,92	7 753 000,00	8 568 898,96
*Autres produits des activités annexes	929 472,04	905 789,00	1 096 557,81
Subventions d'exploitation	56 844,00	82 500,00	45 947,00
Autres produits de gestion courante	162 484,71	209 005,00	156 572,69
Atténuation de charges	123 262,40	90 000,00	115 287,02
Produits exceptionnels et reprises sur amortissements	2 038 811,01	1 635 000,00	1 875 588,97
>Reprise sur amortissement et provisions	680 796,28	710 000,00	695 408,30
>Autres produits exceptionnels	1 358 014,73	925 000,00	1 180 180,67
Total des recettes de fonctionnement	87 101 395,01	85 896 294,00	88 074 480,51

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Charges à caractère général	41 239 124,46	45 034 494,00	43 476 614,39
>Achats	2 655 344,03	5 191 958,00	4 921 620,59
*Energie	1 189 345,56	3 360 093,00	3 176 544,67
*Achats d'eau	252 321,98	467 000,00	457 653,93
*Fournitures et matériel	1 213 676,49	1 364 865,00	1 287 421,99
>Autres charges externes	6 173 329,53	7 771 480,00	6 511 888,56
*Entretien et réparations	1 197 947,18	1 805 045,69	1 338 383,61
*Services extérieurs	4 975 382,35	5 966 434,31	5 173 504,95

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
>Impôts, taxes et versements assimilés	32 410 450,90	32 071 056,00	32 043 105,24
*Redevances versées aux agences (prélèvement et modernisation)	6 314 151,29	5 592 000,00	5 587 238,65
*Redevance assainissement collectif reversée au budget assainissement	26 025 747,06	26 396 000,00	26 395 535,47
*Autres taxes	70 552,55	83 056,00	60 331,12
Charges de personnel	11 083 451,14	11 589 665,00	11 589 664,14
Atténuation de produits	9 450 155,00	9 400 000,00	9 400 000,00
>Reversement aux agences de l'eau - redevance pollution	9 450 155,00	9 400 000,00	9 400 000,00
Autres charges de gestion courante	2 511 798,18	2 725 106,00	2 651 846,47
>Frais généraux	1 661 950,00	1 815 096,00	1 815 096,00
>Autres charges de gestion courante	849 848,18	910 010,00	836 750,47
Charges exceptionnelles	3 161 579,63	4 599 809,00	4 573 843,22
>Titres annulés (sur exercices antérieurs)	27 914,06	117 300,00	116 494,85
>Annulation factures d'eau et remb d'avoirs	2 557 381,32	3 418 200,00	3 414 560,07
>Autres charges exceptionnelles	576 284,25	1 064 309,00	1 042 788,30
Dotations aux dépréciations pour créances irrécouvrables	2 250 000,00	1 210 000,00	1 210 000,00
Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	69 696 108,41	74 559 074,00	72 901 968,22

EPARGNE DE GESTION	17 405 286,60	11 337 220,00	15 172 512,29
Intérêt de la dette	377 143,06	489 400,00	357 432,89
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	17 028 143,54	10 847 820,00	14 815 079,40
Remboursement de capital (hors refinancement)	4 513 144,78	4 672 104,30	4 581 568,09
EPARGNE NETTE	12 514 998,76	6 175 715,70	10 233 511,31

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	1 125 870,93	4 823 090,91	856 879,18
<i>Report subventions</i>	<i>3 892 090,91</i>		<i>3 164 045,91</i>
Recettes d'investissement diverses	668 533,92	1 000,00	223 142,27
Cessions	58 316,00	3 500,00	7 091,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	1 852 720,85	4 827 590,91	1 087 112,45
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	544 610,29	2 898 026,89	1 634 613,62
<i>Report frais d'études</i>	<i>1 325 592,89</i>		<i>732 209,90</i>
Acquisitions	2 663 198,52	6 534 873,27	2 222 399,35
<i>Report acquisitions</i>	<i>1 148 373,27</i>		<i>1 414 125,61</i>
Travaux en-cours	13 384 437,16	21 806 354,65	11 310 731,79
<i>Report travaux en-cours</i>	<i>10 332 453,65</i>		<i>5 959 189,78</i>
Acquisition financière	0,00	1 000,00	918,83
Autres dépenses d'investissements	0,00	5 000,00	
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	16 592 245,97	31 245 254,81	15 168 663,59

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2022

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Epargne brute (hors excédent)	17 028 143,54	10 847 820,00	14 815 079,40
Excédent de fonctionnement	11 688 402,87	10 885 041,30	10 885 041,30
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	28 716 546,41	21 732 861,30	25 700 120,70
Total recettes Investissement hors excédent	1 852 720,85	4 827 590,91	1 087 112,45
Excédent d'investissement et réserves	10 335 493,69	11 689 685,97	11 689 685,97
Recettes emprunts	0,00	442 578,00	0,00
Recettes emprunts AESN	0,00		
Total Recettes Investissement	12 188 214,54	16 959 854,88	12 776 798,42
Dépenses investissement hors déficit	16 592 245,97	31 245 254,81	15 168 663,59
Déficit investissement	0,00	2 775 357,07	2 775 357,07
Remboursement de capital	4 513 144,78	4 672 104,30	4 581 568,09
Total Dépenses Investissement	21 105 390,75	38 692 716,18	22 525 588,75
Résultat brut comptable	19 799 370,20	0,00	15 951 330,37
Restes à Réaliser recettes	3 892 090,91		3 164 045,91
Restes à Réaliser recettes emprunts			
Restes à Réaliser dépenses	12 806 419,81		8 105 525,29
Résultat net comptable	10 885 041,30	0,00	11 009 850,99

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT-
Exercice 2022**

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF



	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	47 968 068,80	44 742 104,00	47 355 318,65
>Redevance de compensation baisse redevance AESN	12 167,02	0,00	3 532,63
>Travaux	3 843 028,07	2 700 000,00	2 820 566,16
*Participation de raccordement aux égouts et travaux de branchement	3 843 028,07	2 700 000,00	2 820 566,16
>Prestations de service	43 940 491,35	41 889 431,00	44 318 411,43
*Redevance d'assainissement collectif	35 247 346,02	33 417 000,00	35 554 822,89
*Redevance d'assainissement non collectif	25 575,00	60 000,00	30 025,00
*Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	4 320 387,92	4 140 000,00	4 240 461,00
*Contribution du budget principal à l'évacuation des eaux pluviales	3 952 431,00	3 952 431,00	3 952 431,00
*Autres prestations de service	394 751,41	320 000,00	540 671,54
>Produits des activités annexes	172 382,36	152 673,00	212 808,43
Subventions d'exploitation	2 880 206,95	2 153 200,00	1 633 268,00
>Primes d'épuration	2 874 206,95	2 153 200,00	1 630 268,00
>Autres subventions d'exploitation	6 000,00	0,00	3 000,00
Autres produits de gestion courante	373 920,32	388 157,00	398 981,72
Atténuation de charges	16 748,75	20 000,00	41 850,11
Produits exceptionnels et reprises sur amortissement	1 200 046,10	507 000,00	646 965,92
> Reprise sur amortissement et provisions	510 675,94	504 000,00	501 565,18
>Autres produits exceptionnels	689 370,16	3 000,00	145 400,74
Total des recettes de fonctionnement	52 438 990,92	47 810 461,00	50 076 384,40
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Charges à caractère général	15 178 543,31	19 911 539,00	18 730 986,73
>Achats	2 076 235,65	4 317 631,41	3 896 349,18
*Energie, eau	1 184 496,33	3 275 220,00	3 053 195,25
*Fournitures et matériel	891 739,32	1 042 411,41	843 153,93
>Autres charges externes	12 762 571,40	15 485 842,59	14 753 247,97
*Entretien et réparations	5 761 055,09	6 447 319,70	6 101 668,74
*Services extérieurs	7 001 516,31	9 038 522,89	8 651 579,23
>Impôts et taxes	339 736,26	108 065,00	81 389,58
Charges de personnel	6 197 217,67	6 443 006,00	6 443 005,96

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT-
Exercice 2022**

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF



	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Atténuation de produits	3 930 000,00	4 140 000,00	4 140 000,00
>Reversement redevance modernisation	3 930 000,00	4 140 000,00	4 140 000,00
Autres charges de gestion courante	1 612 156,78	1 848 332,00	1 800 601,72
>Frais généraux	918 341,00	1 038 322,00	1 038 322,00
>Autres charges de gestion courante	693 815,78	810 010,00	762 279,72
Charges exceptionnelles	2 217 093,41	5 186 535,23	5 186 311,18
>Titres annulés (sur exercices antérieurs)	212 215,72	238 750,00	238 718,69
>Annulation factures d'eau et remb d'avoirs	2 003 239,06	2 494 750,00	2 494 557,54
>Autres charges exceptionnelles	1 638,63	2 453 035,23	2 453 034,95
Dotations aux dépréciations pour créances irrécouvrables	1 307 865,00	840 000,00	840 000,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	30 442 876,17	38 369 412,23	37 140 905,59

EPARGNE DE GESTION	21 996 114,75	9 441 048,77	12 935 478,81
Intérêt de la dette	259 092,71	1 319 500,00	318 318,66
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	21 737 022,04	8 121 548,77	12 617 160,15
Remboursement de capital (hors refinancement)	2 974 703,95	12 536 950,00	9 441 746,85
EPARGNE NETTE	18 762 318,09	-4 415 401,23	3 175 413,30

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

Subventions	3 612 280,90	3 762 866,00	1 300 323,00
<i>Report Subventions</i>	<i>2 841 866,00</i>		<i>1 445 947,00</i>
Recettes d'investissement diverses	60 420,93	0,00	65 943,97
Cessions	4 525,00	755 000,00	757 489,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	3 677 226,83	4 517 866,00	2 123 755,97

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Subventions d'investissement	0,00		
<i>Report subventions</i>	<i>0,00</i>		
Frais d'études	326 832,83	1 382 644,35	243 351,69
<i>Report frais d'études</i>	<i>578 052,35</i>		<i>859 111,52</i>
Acquisitions	5 209 205,40	6 794 808,92	4 654 390,56
<i>Report Acquisitions</i>	<i>907 108,92</i>		<i>1 799 873,73</i>

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT-
Exercice 2022**

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF



	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Travaux en-cours	9 302 094,14	15 744 790,27	10 232 581,27
<i>APCP Travaux en-cours</i>	<i>7 731,19</i>	<i>200 000,00</i>	<i>4 469,58</i>
<i>Antennes sans APCP</i>	<i>9 294 362,95</i>	<i>15 544 790,27</i>	<i>10 228 111,69</i>
<i>Report travaux en-cours</i>	<i>8 392 385,27</i>		<i>4 153 116,45</i>
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	14 838 132,37	23 922 243,54	15 130 323,52

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Epargne brute (hors excédent)	21 737 022,04	8 121 548,77	12 617 160,15
Excédent de fonctionnement	3 974 500,86	16 776 617,23	16 776 617,23
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	25 711 522,90	24 898 166,00	29 393 777,38
Total Recettes Investissement hors excédent	3 677 226,83	4 517 866,00	2 123 755,97
Excédent Investissement	0,00	6 029 014,98	6 029 014,98
Réserves	14 572 466,38	462 359,56	462 359,56
Recettes Emprunts	0,00	7 481,00	0,00
Recettes Emprunts AESN	1 213 137,00	544 306,00	416 178,00
Total Recettes Investissement	19 462 830,21	11 561 027,54	9 031 308,51
Dépenses investissement hors déficit	14 838 132,37	23 922 243,54	15 130 323,52
Déficit investissement	4 093 525,02		
Remboursement de capital	2 974 703,95	12 536 950,00	9 441 746,85
Total Dépenses Investissement	21 906 361,34	36 459 193,54	24 572 070,37
Résultat brut comptable	23 267 991,77	0,00	13 853 015,52
Restes à Réaliser recettes	3 386 172,00		1 574 075,00
Restes à réaliser recettes emprunts			
Restes à Réaliser dépenses	9 877 546,54		6 812 101,70
Résultat net comptable	16 776 617,23	0,00	8 614 988,82

COMPTE FINANCIER UNIQUE - REGIE ROUEN NORMANDIE
CREATION - Exercice 2022

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le



ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	26 900,00 €	21 000,00 €	3 403,85 €
Subventions d'exploitation	491 691,96 €	1 492 621,17 €	1 492 621,17 €
Autres produits de gestion courante	1 500 531,11 €	1 536 235,00 €	1 618 009,84 €
>Revenus des immeubles	1 459 221,93 €	1 473 100,00 €	1 572 802,47 €
>Produits divers de gestion courante	41 309,18 €	63 135,00 €	45 207,37 €
Attenuation de charges	- €	0,00	745,00
Total des recettes de fonctionnement	2 019 123,07 €	3 049 856,17 €	3 114 779,86 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	1 270 087,41	2 091 936,00	1 423 923,34
>Achats	273 367,61	675 686,00	545 125,87
*Energie, eau	251 115,32	646 436,00	531 088,86
*Fournitures et matériel	22 252,29	29 250,00	14 037,01
>Autres charges externes	737 445,80	1 095 960,00	624 377,47
*Entretien et réparations	103 288,94	163 000,00	100 880,62
*Services extérieurs	634 156,86	932 960,00	523 496,85
>Taxes foncières	259 274,00	320 290,00	254 420,00
Charges de personnel	546 261,81	619 653,00	603 488,96
Autres charges de gestion courante	156 344,46	273 791,00	193 289,05
>Frais généraux	109 857,00	163 786,00	163 786,00
>Autres charges de gestion courante	46 487,46	110 005,00	29 503,05
Charges exceptionnelles	579,42	8 000,00	860,78
Dotations aux amortissements	0,00	21 000,00	21 000,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	1 973 273,10	3 014 380,00	2 242 562,13

EPARGNE DE GESTION	45 849,97	35 476,17	872 217,73
Intérêt de la dette	0,00	0,00	0,00
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	45 849,97	35 476,17	872 217,73
Remboursement de capital (hors refinancement)	0,00	0,00	0,00
EPARGNE NETTE	45 849,97	35 476,17	872 217,73

COMPTE FINANCIER UNIQUE - REGIE ROUEN NORMANDIE
CREATION - Exercice 2022

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF



	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Recettes d'investissement diverses	15 189,20	30 000,00	38 349,79
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	15 189,20	30 000,00	38 349,79
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	0,00	18 419,96	3 051,85
<i>Report Frais d'étude</i>	<i>2 919,96</i>		
Acquisitions	64 733,24	38 789,91	7 236,45
<i>Report Acquisitions</i>	<i>11 789,91</i>		<i>1 894,04</i>
Travaux en-cours	319 541,51	618 849,66	215 902,74
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>222 509,66</i>		<i>232 370,13</i>
Autres dépenses d'investissement	2 328,18	30 000,00	2 382,39
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	386 602,93	706 059,53	228 573,43

	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Epargne brute (hors excédent)	45 849,97	35 476,17	872 217,73
Excédent de fonctionnement	673 994,04	403 363,83	403 363,83
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	719 844,01	438 840,00	1 275 581,56
Total Recettes Investissement hors excédent	15 189,20	30 000,00	38 349,79
Réserve et excédent investissement	292 153,08	237 219,53	237 219,53
Recettes Emprunts	0,00	0,00	0,00
Total Recettes Investissement	307 342,28	267 219,53	275 569,32
Dépenses investissement hors déficit	386 602,93	706 059,53	228 573,43
Déficit investissement	0,00	0,00	0,00
Remboursement de capital	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses Investissement	386 602,93	706 059,53	228 573,43
Résultat brut comptable	640 583,36	0,00	1 322 577,45
Restes à Réaliser recettes	0,00		0,00
Restes à Réaliser dépenses	237 219,53		234 264,17
Résultat net comptable	403 363,83	0,00	1 088 313,28

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - REGIE DE L'ENERGIE
CALORIFIQUE - Exercice 2022**

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF



	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	0,00	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	38 720,00	0,00	- €
Autres produits de gestion courante	4 909 638,51 €	5 478 505,00 €	4 745 636,77 €
Redevances Elbeuf	45 047,00	35 605,00	43 596,50
Redevances Petit Quevilly	2 819 052,96	3 061 400,00	2 717 396,82
Redevances Vesuve	2 045 537,46	2 030 000,00	1 848 320,88
Redevance Martainville	-	350 000,00	136 322,57
Autres	1,09	1 500,00	-
Produits exceptionnels	0,00	0,00	33 737,00
Total des recettes de fonctionnement	4 948 358,51 €	5 478 505,00 €	4 779 373,77 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	2 391 822,70	3 436 480,00	2 597 126,81
Contrat d'exploitation Vesuve et petit quevilly P1 et P2	2 022 069,39	2 482 000,00	1 990 600,75
Contrat d'exploitation Elbeuf P1 et P2	19 898,35	73 700,00	60 220,12
Contrat d'exploitation Martainville P1 et P2	0,00	215 000,00	0,00
Autres prestations de services	531,93	5 000,00	263,15
Rachat quotas CO2	231 188,52	500 000,00	487 710,66
Autres	118 134,51	160 780,00	58 332,13
Charges de personnel	322 465,60	405 000,00	341 621,21
Autres charges de gestion courante	93 207,99	147 800,00	147 800,00
>Frais généraux	93 207,99	147 800,00	147 800,00
>Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	3,65	8 000,00	4 291,26
Impôt sur les sociétés	483 655,00	550 000,00	375 386,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	3 291 154,94	4 547 280,00	3 466 225,28

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - REGIE DE L'ENERGIE
CALORIFIQUE - Exercice 2022**

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le
ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF



	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
EPARGNE DE GESTION	1 657 203,57	931 225,00	1 313 148,49
Intérêt de la dette	129 845,90	127 750,00	122 478,91
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	1 527 357,67	803 475,00	1 190 669,58
Remboursement de capital (hors refinancement)	500 000,00	500 000,00	500 000,00
EPARGNE NETTE	1 027 357,67	303 475,00	690 669,58

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Subventions	0,00	790 000,00	245 056,50
<i>Report Subventions</i>	<i>180 000,00</i>		<i>585 508,50</i>
Acquisitions	4 798,94	0,00	0,00
<i>Report Acquisitions</i>			<i>0,00</i>
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	4 798,94	790 000,00	245 056,50
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Dotation initiale	42 527,00	42 527,00	42 527,00
Frais d'études	48 031,11	349 157,19	119 769,32
<i>Report Frais d'étude</i>	<i>99 157,19</i>		<i>58 900,67</i>
Acquisitions	4 798,94	1 637 085,00	1 619 645,97
<i>Report Acquisitions</i>	<i>0,00</i>		<i>9 808,60</i>
Travaux en-cours	1 127 773,62	7 963 014,63	4 022 563,56
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>388 514,63</i>		<i>3 120 313,58</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	1 223 130,67	9 991 783,82	5 804 505,85

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - REGIE DE L'ENERGIE
CALORIFIQUE - Exercice 2022**

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF



	Réalisé 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
Epargne brute (hors excédent)	1 527 357,67	803 475,00	1 190 669,58
Excédent de fonctionnement	3 327 940,03	2 853 116,44	2 853 116,44
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	4 855 297,70	3 656 591,44	4 043 786,02
Total Recettes Investissement hors excédent	4 798,94	790 000,00	245 056,50
Réserve	188 472,37	1 424 264,05	1 424 264,05
Recettes Emprunts	0,00	5 737 520,56	5 000 000,00
Total Recettes Investissement	193 271,31	7 951 784,61	6 669 320,55
Dépenses investissement hors déficit	1 223 130,67	9 991 783,82	5 804 505,85
Déficit investissement	164 650,08	1 116 592,23	1 116 592,23
Remboursement de capital	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total Dépenses Investissement	1 887 780,75	11 608 376,05	7 421 098,08
Résultat brut comptable	3 160 788,26	0,00	3 292 008,49
Restes à Réaliser recettes	180 000,00		585 508,50
Restes à Réaliser dépenses	487 671,82		3 189 022,85
Résultat net comptable	2 853 116,44	0,00	688 494,14



Jean-Christophe BERGE

Tél : 01 55 34 40 13 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : icberge@fcl.fr

Kévin MORET

Tél : 06 63 22 93 12

Mail : kmoret@fcl.fr

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

S²LOW

ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF



Métropole Rouen Normandie

/ Rapport financier 2022

Avril 2023



87 rue St-Lazare | 75009 Paris

Tél. 01 55 34 40 00 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : fcl@fcl.fr

www.fcl.fr



SOMMAIRE

Sommaire	2
I. Introduction	3
I.1-1) Période et périmètre de consolidation	3
I.1-2) Les panels de comparaison	3
II. Synthèse tous budgets confondus.....	5
II.1-1) En 2022, la Métropole a perçu 651 M€ de recettes de fonctionnement, dont seulement 14% ont pu être consacrés au financement des investissements	6
II.1-2) Une absence d'éligibilité au dispositif de soutien du « filet de sécurité »	8
II.1-3) Les dépenses d'investissements sont fortement montées en charge entre 2020 et 2022.....	8
II.1-4) Les dispositifs de soutien aux communes	9
II.1-5) Une situation budgétaire qui se dégrade du fait de l'inflation et du rattrapage de certaines dépenses sur des années antérieures	9
II.2) Fiche de synthèse (tous budgets confondus)	11
III. Evolution de la situation des budgets hors régies (budget principal, budget transport, budget déchets ménagers, budget zae).....	12
III.1) Evolution de la section de fonctionnement : une année 2022 marquée par une hausse importante des dépenses.....	12
III.1-1) L'évolution des recettes de fonctionnement.....	12
III.1-2) Une évolution importante des dépenses de fonctionnement en 2022.....	20
III.1-3) Un autofinancement qui se dégrade fortement.....	24
III.2) Des investissements en hausse	25
III.2-1) Une accélération des investissements	25
III.2-2) Les principales opérations d'équipement de l'année 2022	25
III.2-1) Le financement des investissements et l'impact sur l'endettement	26
III.2-2) Le résultat et les engagements en investissement	27
IV. Les budgets des régies.....	28
IV.1) Evolution de la section de fonctionnement	28
IV.1-1) Des recettes réelles de fonctionnement stables malgré l'inflation	28
IV.1-2) Une hausse des dépenses de fonctionnement liée à la progression des charges à caractère général et des autres charges.....	30
IV.1-3) Une épargne en baisse par rapport 2021	32
IV.2) Evolution de la section d'investissement	33
IV.2-1) Une poursuite des dépenses d'investissement à de niveaux élevés.....	33
IV.2-2) Les principales opérations d'équipement de l'année 2022	33
IV.2-3) Le financement des investissements.....	34
IV.2-4) Le résultat et les engagements en investissement	34
V. La gestion de la dette (tous budgets)	35
V.1-1) Une dette consolidée de 456 M€ au 31 décembre 2022 tous budgets/régies (y compris PPP).....	35
V.1-2) Des ratios d'endettement qui se sont dégradés en 2022 sous l'effet de la baisse de l'autofinancement (8 budgets) 40	40
VI. Conclusion et synthèse tous budgets confondus	41
VII. Annexes	42
VII.1-1) Fiche de synthèse.....	43
VII.1-2) Méthodologie sur les retraitements effectués	44
VII.1-3) Définitions des termes d'analyse financière	44

I. INTRODUCTION

I.1-1) Période et périmètre de consolidation

Ce rapport porte sur les comptes financiers uniques 2022 des huit budgets de la Métropole, et se concentre sur les mouvements réels des sections de fonctionnement et d'investissement. Les mouvements d'ordre, écritures comptables ne donnant lieu à aucun mouvement effectif de fonds, sont exclus de l'analyse.

L'évolution en grandes masses des principaux comptes et ratios à partir de 2020 est présentée, afin de donner une vision dynamique des équilibres financiers de la collectivité sur une période de trois ans.

L'analyse porte sur l'ensemble des budgets existant à la clôture des comptes 2022, à savoir le budget principal et ses trois budgets annexes :

- Budget Déchets Ménagers
- Budget Transports
- Budget Aménagement des Zones d'Activités Economiques

Ainsi que les régies :

- Budget Eau (régie)
- Budget Assainissement (régie)
- Budget Réseaux de Chaleur (régie)
- Budget Seine Création (régie).

L'analyse a été scindée en deux sous-périmètres et porte :

- D'une part, sur les budgets hors régie, à savoir le budget Principal, le budget Déchets Ménagers, le budget Transports, le budget ZAE ;
- D'autre part, sur l'ensemble des régies : le budget Assainissement, le budget Eau, le budget Réseaux de chaleur et le budget Seine Création.

La synthèse et la conclusion portent sur l'ensemble des budgets consolidés.

I.1-2) Les panels de comparaison

Les principaux ratios financiers de la Métropole Rouen Normandie sont ensuite comparés à un échantillon composé des métropoles de droit commun existant l'année considérée. Les métropoles de Paris, Lyon et Aix- Marseille-Provence n'ont pas été retenues compte tenu de leur spécificité. Cet échantillon est nommé Métropoles dans les différents tableaux et graphiques. Aucune métropole n'ayant été créée depuis 2018, le périmètre de cet échantillon est stable sur la période présentée et intègre 19 métropoles :

Nom	communes	DGF 2021
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	95	1 192 928
BORDEAUX METROPOLE	28	823 759
TOULOUSE METROPOLE	37	806 447
NANTES METROPOLE	24	678 930
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	49	607 731
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	33	514 452
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	71	503 538
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	31	497 067
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	12	476 723
RENNES METROPOLE	43	467 060
GRENOBLE ALPES METROPOLE	49	457 870
ST ETIENNE METROPOLE	53	414 083
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	21	305 669
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	22	304 055
ORLEANS-METROPOLE	22	296 163
METROPOLE DU GRAND NANCY	20	265 222
DIJON METROPOLE	23	262 429
METZ METROPOLE	44	227 225
BREST METROPOLE	8	217 835

Il convient de préciser que cet échantillon a aussi fait l'objet de retraitements, selon une méthode analogue à celle utilisée pour la Métropole Rouen Normandie. Toutefois, les retraitements effectués pour cet échantillon ne peuvent prétendre à la même précision dans la mesure où seule l'information disponible dans les comptes de gestion a été exploitée.

II. SYNTHÈSE TOUS BUDGETS CONFONDUS

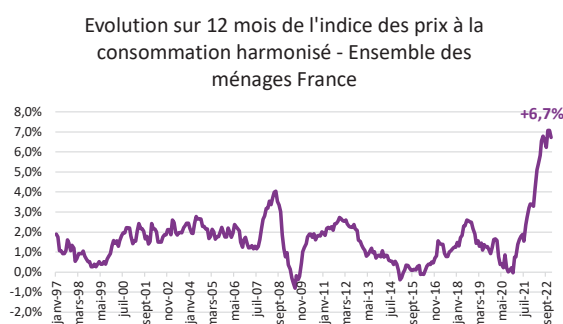
L'année 2021 avait été marquée par une forte hausse de son épargne, dans un contexte de reprise économique après la crise COVID de 2020, et une progression importante des investissements.

L'année 2022 se caractérise par deux évolutions :

- La poursuite de la montée en charge des investissements : avec plus de 221 M€ d'investissements et une charge nette (dépenses – recettes hors dette) de plus de 159 M€, la Métropole a réalisé son deuxième plus important exercice en terme d'effort d'investissement depuis sa création. Les investissements ont progressé de près de 41 M€ entre 2021 et 2022.

- L'autofinancement a chuté : l'épargne brute s'établit ainsi à 78,8 M€.

Cette baisse de l'autofinancement s'est opérée dans un contexte d'inflation record, qui n'avait plus été connu depuis le milieu des années 1980.



Source : INSEE, retraitement FCL-Gérer la Cité

Cette inflation a exercé une pression à la hausse sur l'ensemble des postes de dépenses de la Métropole, mais tout particulièrement sur les dépenses énergétiques, qui ont progressé de 16,8 M€, tous budgets confondus, soit +123%.

La contribution à l'exploitation du réseau de transport a augmenté de 32,2 M€, du fait de régularisations des exercices antérieurs pour 9,5 M€ (poursuite de l'impact de la crise Covid, navette fluviale, station Lovelo) et de la hausse des acomptes 2022 dans le contexte inflationniste.

Du fait des critères définis par la loi, qui défavorisent les collectivités ayant fait le choix de maintenir un autofinancement élevé jusqu'en 2021 pour investir, la Métropole n'a pas bénéficié des aides au titre du « filet de sécurité » dans ce contexte inflationniste.

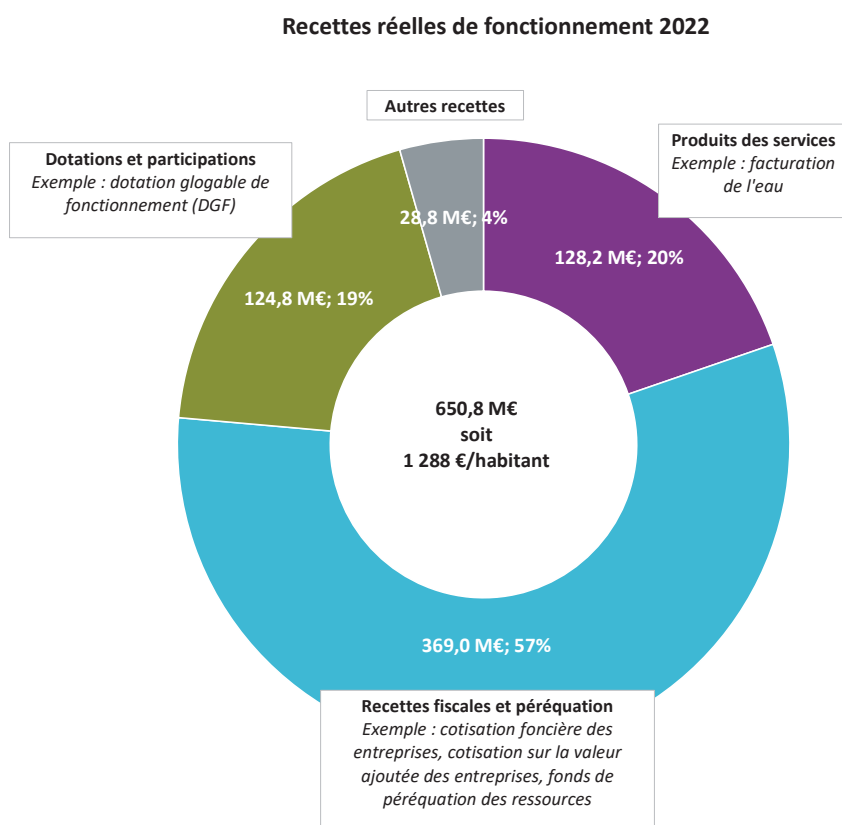
La poursuite de la montée en charge des investissements combinée à cette forte baisse de l'épargne a nécessité un recours accru à l'emprunt et la consommation d'une partie du fonds de roulement existant à fin 2021. La situation est plus défavorable sur les budgets hors régies, avec un taux d'épargne nette de seulement 3%, ce qui signifie que 97% des recettes de fonctionnement ont été consommées par les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette, ne laissant qu'un solde résiduel pour le financement des investissements.

La poursuite d'un investissement élevé ne pourra se faire qu'en parallèle de la restauration d'un autofinancement plus important, enjeu majeur dans un contexte économique d'inflation qui reste très incertain.

II.1-1) En 2022, la Métropole a perçu 651 M€ de recettes de fonctionnement, dont 14% ont pu être consacrés au financement des investissements

a. La Métropole a perçu 651 M€ de recettes réelles de fonctionnement

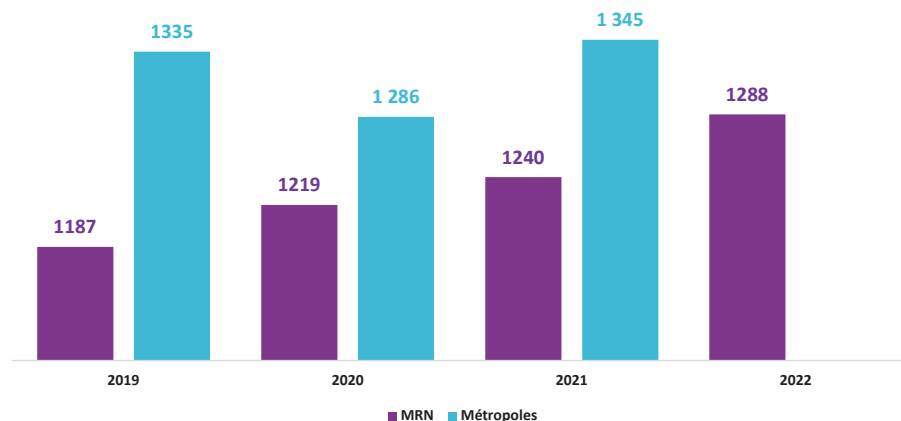
En 2022, tous budgets confondus, la Métropole Rouen Normandie a perçu **650,8 M€ de recettes réelles de fonctionnement, soit 1 288 €/habitant**. La fiscalité représente 57% de ces ressources.



b. Ces recettes restent inférieures à la moyenne des métropoles

Ces recettes de fonctionnement sont historiquement plus faibles que celles de l'ensemble des métropoles. Cet écart provient très majoritairement d'un niveau de recettes fiscales moins important que la moyenne.

Recettes réelles de fonctionnement

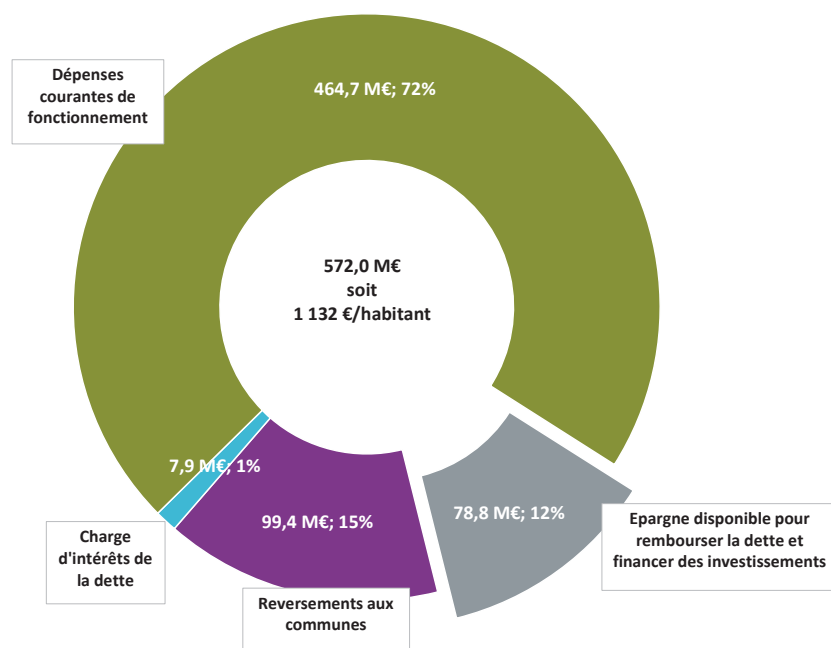


c. Ces recettes permettent de financer les politiques publiques et de dégager de l'épargne pour financer une partie des investissements

Ces recettes de fonctionnement ont été utilisées :

- Pour un peu plus des deux tiers, pour le financement des dépenses de fonctionnement ;
- A hauteur de 99 M€ environ, sous forme de versements aux communes (attributions de compensation et dotation de solidarité) ;
- Pour environ 8 M€, soit 1% des recettes de fonctionnement, pour le paiement des frais financiers liés à la dette mobilisée pour le financement d'une partie des investissements des exercices antérieurs ;
- 79 M€ environ (contre 135 M€ en 2021) ont ainsi pu être dégagés sous forme d'épargne permettant le remboursement de la dette et le financement des investissements.

Dépenses réelles de fonctionnement 2022



II.1-2) Une absence d'éligibilité au dispositif de soutien du « filet de sécurité »

Dans le contexte de très forte inflation, la loi de finances rectificative adoptée à l'été 2022 a prévu un dispositif de soutien à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, permettant une prise en charge partielle des hausses de dépenses énergétiques et de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique.

Le bénéfice de ce dispositif était cependant soumis à plusieurs conditions cumulatives :

- Une baisse de plus de 25% de l'épargne brute en 2022, « principalement du fait de la revalorisation et de l'inflation sur les dépenses d'énergie, électricité et chauffage urbain, ainsi que sur les achats de produits alimentaires »
- Un potentiel fiscal par habitant est inférieur au double de la moyenne des métropoles, ce qui est le cas pour la Métropole Rouen Normandie.
- Un taux d'épargne brute inférieur à 22% en 2021.

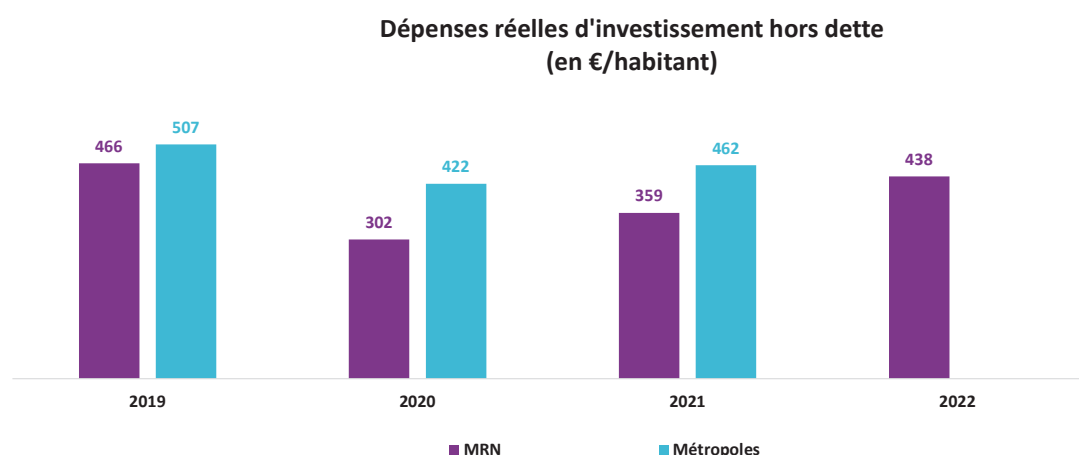
Les modalités techniques de calcul de ce dernier indicateur, précisées par décret (taux calculé sur des recettes nettes des atténuations de charges), ont finalement exclu la Métropole Rouen Normandie du bénéfice de ce dispositif.

Ainsi, c'est parce qu'elle a fait le choix de maintenir un autofinancement élevé jusqu'en 2021 pour soutenir son effort d'investissement, que la Métropole n'entre pas dans les critères pour bénéficier de cette aide, malgré la baisse de l'épargne enregistrée en 2022.

II.1-3) Les dépenses d'investissements sont fortement montées en charge entre 2020 et 2022

En 2022, la MRN a investi **221,5 M€ de dépenses d'investissement** (contre 180,8 M€ en 2021)

Les investissements ont fortement repris suite à la crise sanitaire de 2020 : l'objectif est de poursuivre une trajectoire de montée en charge des investissements.





Gérer la Cité

La cohésion territoriale et la transition social écologique
 secteurs d'investissement sur l'année 2022.

II.1-4) Les dispositifs de soutien aux communes

Trois dispositifs de soutien aux communes sont mis en place par la Métropole :

- La dotation de solidarité communautaire (DSC). La DSC est un reversement de la MRN au profit des communes, dont l'objectif est la réduction des inégalités sur le territoire. **En 2022, la MRN a versé 12,7 M€ de DSC à destination des communes**, soit une augmentation de 2,1 M€ (+20%) par rapport à 2021.
- Les fonds de concours qui ont pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La Métropole a versé :
 - o FSIC et FACIL : 6,6 M€ ;
 - o FAGIP : 0,6 M€ ;
 - o FAA communes : 0,52 M€.
- Les attributions de de compensation (AC) ; ces dernières visent à neutraliser les transferts de compétences et de recettes dans l'ensemble métropolitain.

II.1-5) Une situation budgétaire qui se dégrade du fait de l'inflation et du rattrapage de certaines dépenses sur des années antérieures

En 2022, la MRN dégage une épargne brute de **78,8 M€** (contre 134,9 M€ l'année précédente).

Cette baisse de l'épargne par rapport à 2021, qui était exceptionnelle, s'explique avant tout par les effets de la crise énergétique (+16,8 M€ sur les postes électricité / gaz / carburant) ainsi que la hausse de la CFE Transport, lié à des facteurs exceptionnels comme la régularisation sur les années 2020 et 2021 et à l'inflation incluant également un facteur énergétique important (+32,2 M€).

	2019	2020	2021	2022
Epargne brute consolidée	120,0 M€	112,5 M€	134,9 M€	78,8 M€
Epargne brute consolidée retraitée (CFE Transport)		108,9 M€	129,0 M€	88,3 M€

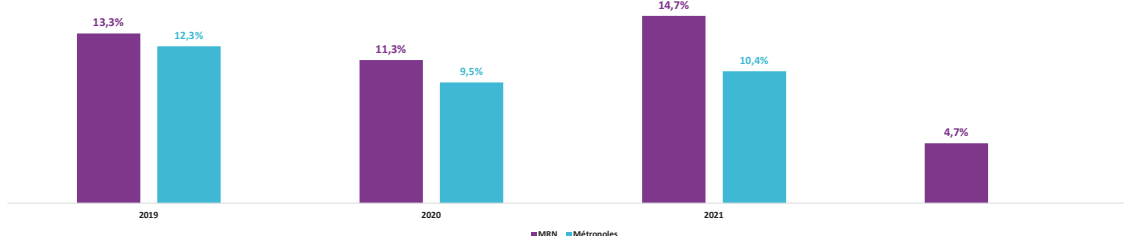
La MRN, jusqu'en 2021, disposait d'un taux d'épargne proche de celui de la moyenne des Métropoles.

Taux d'épargne brute consolidée hors cessions (2019 - 2022)



En termes de taux d'épargne nette, la MRN se situait au-dessus du panel de comparaison sur la période 2019-2021, ce qui signifie qu'après remboursement de sa dette, elle peut consacrer une part plus importante de ses recettes au financement des investissements.

Taux d'épargne nette consolidée hors cession (2019 - 2022)



La préservation de l'autofinancement est fondamentale pour la capacité de la Métropole à investir, dans un contexte incertain sur l'évolution des recettes mais également des dépenses dans les années à venir et avec un programme ambitieux en investissement.

En 2022, la crise énergétique et l'inflation ainsi que la survenance de dépenses exceptionnelles au titre des années antérieures ont conduit à une augmentation des dépenses de fonctionnement.

Afin de poursuivre son effort d'investissement la MRN a dû recourir davantage à l'emprunt et consommer une partie de son fonds de roulement qui diminue de 69,2 M€ par rapport au 31 décembre 2021.

Il convient enfin de noter que le niveau d'épargne (autofinancement) est plus important sur les régies que sur les autres budgets (taux d'épargne brute de 9,4% sur les seuls budgets hors régies, contre 23,2%) mais l'ensemble des budgets suivent la même tendance sur cette année 2022 avec des dépenses réelles de fonctionnement plus dynamiques que les recettes.

Sur la régie de l'eau et de l'assainissement, la hausse des dépenses énergétiques entre 2021 et 2022 a notamment représenté 3,9 M€.

II.2) Fiche de synthèse (tous budgets confondus)

	2021	2022	P/ Hab. MRN 2021	P/ Hab. MRN 2022	P/ Hab. Métropoles 2021
Recettes réelles de fonctionnement	624,2 M€	650,8 M€	1212	1288	1345
Dépenses réelles de fonctionnement	489,4 M€	572,0 M€	972	1132	1084
Epargne brute	134,9 M€	78,8 M€	268	156	261
Remboursement de dette	43,1 M€	48,2 M€	85	95	122
Epargne nette	91,8 M€	30,6 M€	182	61	139
Investissements financés	180,8 M€	221,5 M€	359	438	462
Encours de dette	446,8 M€	455,8 M€			

III. EVOLUTION DE LA SITUATION DES BUDGETS HORS RÉGIES (BUDGET PRINCIPAL, BUDGET TRANSPORT, BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS, BUDGET ZAE)

III.1) Evolution de la section de fonctionnement : une année 2022 marquée par une hausse importante des dépenses

III.1-1) L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes des budgets consolidés (hors régie) s'élèvent en 2022 à **524,1 M€**, soit une augmentation de 3,9% par rapport à 2021, très inférieure à l'inflation qui s'est établie à 5,2% en 2022.

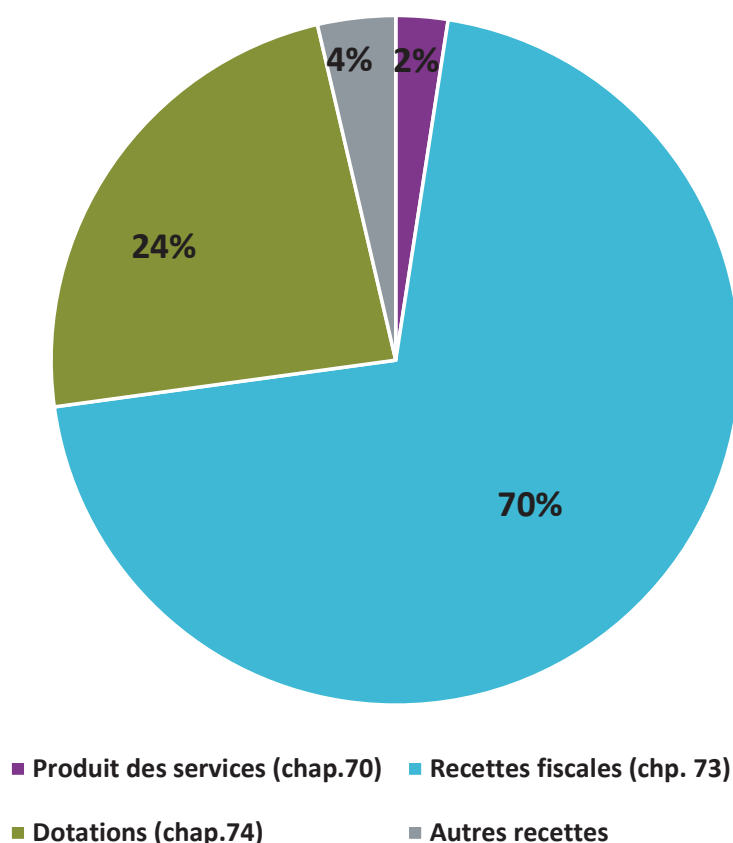
	2020	2021	2022	Variation	Evol. moyenne
Recettes réelles de fonctionnement hors cession	492,3 M€	504,6 M€	524,1 M€	+ 3,9%	+ 3,2%
Produit des services (chap.70)	9,6 M€	10,9 M€	12,8 M€	+ 17,9%	+ 15,7%
Recettes fiscales (chp. 73)	350,7 M€	354,5 M€	369,0 M€	+ 4,1%	+ 2,6%
<i>Fiscalité et compensations à périmètre constant</i>	394,0 M€	407,1 M€	421,9 M€	+ 3,6%	+ 3,5%
Dotations (chap.74)	114,8 M€	125,1 M€	123,2 M€	- 1,5%	+ 3,6%
<i>Dotations à périmètre constant</i>	71,6 M€	72,5 M€	70,3 M€	- 3,0%	- 0,9%
Autres recettes	17,2 M€	14,2 M€	19,1 M€	+ 34,9%	+ 5,4%
<i>Autres recettes hors recettes exceptionnelles</i>	12,2 M€	14,2 M€	19,1 M€	+ 34,9%	+ 25,0%

Cette évolution des recettes, à taux constant, s'explique par une **évolution des produits de la fiscalité (à taux constants), des dotations et des produits des services**. En effet :

- **Les produits des services augmentent en 2022**, notamment du fait d'une hausse des recettes liées au traitement des déchets et de la redevance spéciale incitative.
- **La fiscalité est en hausse**, du fait principalement du dynamisme de la fraction de TVA affectée à la Métropole (+5,5 M€) en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et d'une augmentation du versement mobilité (+4,7 M€).
- Le chapitre « **dotations et participation** » (chapitre 74) est en baisse. Cette dernière s'explique par le prélèvement sur la dotation de compensation (ex part-salaires) de près de 1 M€ au titre des variables d'ajustement
- **Les autres recettes augmentent** également contrairement à l'année précédente sous l'effet de la progression de redevances diverses perçues sur le budget principal.

Les recettes fiscales représentent une part importante dans les recettes réelles de fonctionnement, ce qui explique qu'une hausse de ces dernières impacte fortement la progression des recettes réelles de fonctionnement.

Composition des recettes réelles de fonctionnement (budgets hors régie) 2022



a. La fiscalité : une hausse des recettes fiscales en 2022 portée par la dynamique de la TVA et du versement mobilité

Hors attribution de compensation, les recettes fiscales et les compensations afférentes (afin de raisonner à périmètre constant) de la Métropole affichent **une hausse de 4 % en 2022**, et s'élèvent à **381 M€**, contre 366,2 M€ l'année précédente. Cette hausse est essentiellement liée à la progression d'une part de la fraction de TVA affectée à la Métropole (+5,5 M€) et d'autre part, du versement mobilité (+4,7 M€).

A noter, le léger rétablissement de la CVAE après une baisse de 2 M€ entre 2020 et 2021, mais cette recette, du fait des décalages de perception, n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise.

Recettes fiscales	2020	2021	2022	Variation 21/22
Fiscalité économique	145,8 M€	144,8 M€	147,0 M€	+ 1,5%
CFE et compensations	57,8 M€	59,2 M€	60,2 M€	+ 1,6%
CVAE	39,7 M€	37,7 M€	38,2 M€	+ 1,4%
TASCOM	7,5 M€	6,9 M€	7,5 M€	+ 8,0%
IFER	2,0 M€	2,2 M€	2,3 M€	+ 7,6%
FNGIR	38,8 M€	38,8 M€	38,8 M€	0,0%
Versement Mobilité	93,5 M€	107,7 M€	112,4 M€	+ 4,3%
Fiscalité "ménage"	55,3 M€	56,0 M€	61,4 M€	+ 9,6%
Fiscalité transférée (TVA)	0,0 M€	54,0 M€	59,5 M€	+ 10,2%
Taxe d'habitation et compensations	55,3 M€	0,0 M€	0,0 M€	
Taxe d'hab. sur les rés. Secondaires	0,0 M€	2,0 M€	1,9 M€	- 7,9%
TEOM	48,1 M€	48,9 M€	50,9 M€	+ 4,0%
FPIC	5,1 M€	5,4 M€	5,4 M€	+ 0,1%
Autres	4,3 M€	3,4 M€	4,0 M€	+ 18,5%
TOTAL	352,1 M€	366,2 M€	381,0 M€	+ 4,1%

- *La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises se rétablit partiellement du fait de la reprise économique avant sa disparition complète*

Le montant de CVAE perçu par la Métropole est assis sur le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée N-2 et N-1 des entreprises éligibles.

Par conséquent, la reprise économique constatée en 2021 produit ces effets en 2022 sur ce produit fiscal qui progresse de 0,5 M€ (soit +1,4% par rapport à 2021) sans toutefois parvenir au niveau constatée avant crise.

L'article 55 de la loi de finances initiale pour 2023 prévoit la suppression de cette recette pour les collectivités dès 2023.

En compensation, les collectivités se verront affecter de nouveau une fraction de la TVA nationale. Cette dernière sera calculée sur la base d'une moyenne des produit perçus de 2020 à 2022 et du produit qui aurait dû être perçu en 2023 en l'absence de réforme.

- *A périmètre constant, la cotisation foncière des entreprises continue de progresser*

Dans le cadre du plan de relance, la loi de finances pour 2021 avait instauré un abattement de 50% des bases des locaux industriels, ce qui s'était traduit par une baisse, compensée par l'Etat au chapitre « dotations et compensations » du produit fiscal de CFE de 14 M€ pour la Métropole.

En 2022, le produit de CFE perçu par la Métropole est en hausse de 1,5% (soit +0,7 M€).

S'agissant des autres recettes de fiscalité économique (TASCOM) - impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), on constate une forte dynamique de :

- +7,6% pour les IFER
- +8,0% pour la TASCOM

- ***Le Versement mobilité progresse de 4,7 M€ sous l'effet de la reprise économique***

Le versement mobilité est une contribution due par les employeurs privés ou publics du territoire, et perçue sur le budget Transport. Elle est assise sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, de plus de 11 salariés en équivalent temps plein (ETP). Elle constitue la principale recette de fonctionnement du budget transport (**83%**).

Le montant de cette contribution est de **112,3 M€** (y compris compensation Etat) en 2022, soit **30%** des recettes fiscales totales. Après une hausse significative enregistrée en 2021 (+14 M€ ; rattrapage COVID), les recettes de versement mobilité progressent de nouveau : **+4,3%, soit un gain de 4,7 M€**.

Pour rappel, un mécanisme **d'avance remboursable** sur le versement mobilité (loi de finances rectificative n°4) a été mis en place à destination des Autorités Organisatrices de la Mobilité pour 2020. Ces avances sont destinées à couvrir très partiellement à la fois les pertes de recettes tarifaires et les pertes de versement mobilité pendant la crise sanitaire.

En 2020, la MRN a ainsi perçu environ 9 M€ ; en 2021, environ 11,4 M€, imputés en section d'investissement.

Il ne s'agit pas d'une compensation : l'avance est remboursée au minimum sur 6 ans, sauf accord du bénéficiaire. La date limite de remboursement est le 1er janvier 2031. La Métropole devait commencer à rembourser cette avance en 2022 mais un avenant à la convention a été signé pour décaler le premier remboursement en 2023.

- ***Une augmentation de la TEOM liée au dynamisme des bases fiscales***

Le produit définitif de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) perçue s'est élevé à 50,9 millions d'euros en 2022. Il augmente de 4% par rapport à 2021 soit bien moins que l'inflation qui s'est établie à 5,2% en 2022.

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le coût du service sur le budget annexe des déchets. Le budget principal doit ainsi abonder ce budget par une contribution annuelle.

- ***Les fonds de compensation et de péréquation***

- ***Une augmentation du FPIC***

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce dispositif s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. L'enveloppe nationale dédiée à ce fonds est fortement montée en charge depuis 2012, pour atteindre 1 Md€ en 2016 (enveloppe figée depuis cet exercice).

Sont éligibles au reversement 60% des ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique. La Métropole Rouen Normandie continue de s'éloigner du seuil d'inéligibilité : elle est ainsi **au rang 646 des ensembles intercommunaux, sur 745 éligibles** (en 2021, rang 660 sur 745 éligibles).

Plusieurs modalités de répartition du reversement et du prélèvement sont autorisées par la loi : un mécanisme de droit commun, une répartition dérogatoire adoptée par délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers, une répartition libre adoptée à l'unanimité du conseil communautaire, ou par délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseil municipaux. Pour la Métropole Rouen Normandie, le mécanisme de droit commun s'applique. Ainsi :

Métropole Rouen Normandie	2020	2021	2022
Potentiel financier agrégé (20%)	605	606	604
Seuil de contribution	578	583	582
Revenu/hab (60%)	15 217 €	15 801 €	14 281 €
Revenu moyen/hab	13 826 €	14 186 €	15 952 €
Effort fiscal agrégé (20%)	1,24	1,24	1,24
Effort fiscal moyen	1,14	1,14	1,15
Indice synthétique pour le reversement	1,09	1,10	1,10
Seuil d'éligibilité pour le reversement	1,07	1,07	1,07
Eligible?	oui	oui	oui
Montant reversement bloc intercommunal	12 705 637 €	13 207 807 €	13 317 100 €
CIF	40,3%	40,9%	40,6%
Reversement revenant à la MRN	5 124 574 €	5 397 764 €	5 401 253 €

Prélèvement bloc intercommunal	845 923 €	381 428 €	217 135 €
Prélèvement pour la MRN	493 765 €	228 290 €	127 140 €

FPIC net pour la MRN	4 630 809 €	5 169 474 €	5 274 113 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

- La quote-part de la métropole est déterminée en fonction de son coefficient d'intégration fiscale (CIF)
- La répartition entre les communes se fait en fonction du potentiel financier par habitant et de la population

En 2022, le montant net perçu par la MRN est relativement stable par rapport au montant perçu l'année précédente (+0,1 M€, soit une augmentation de 2,02%), sous deux effets :

- Stabilité du reversement : baisse du potentiel financier agrégé par habitant et du revenu par habitant.
- Baisse du prélèvement (-0,1 M€) : Baisse plus marquée du potentiel financier agrégé de la Métropole plus marquée que celle du potentiel financier agrégé par habitant moyen.

- **Une stabilité du FNGIR**

Le Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR) est perçu au budget principal. Il s'agit d'un dispositif instauré en 2011, visant à neutraliser les conséquences financières de la suppression de la Taxe Professionnelle. Cette recette dont le montant est figé à **38,8 M€** depuis 2013 contribue en 2022 à **10,2% de la fiscalité** de la Métropole. Cette part est en diminution par rapport à l'année précédente du fait de la progression importante des produits fiscaux perçus par la Métropole.

- *Une pression fiscale qui reste mesurée*

La Métropole Rouen Normandie présente toujours des taux nettement inférieurs à la moyenne.

Elle reste en effet une des dernières métropoles à ne pas avoir instauré de taxe sur le foncier bâti, et est quatrième en matière de taxe sur le foncier non bâti et de taxe d'habitation. Son taux de CFE reste parmi les plus faibles.

A noter que certaines métropoles ont fait évoluer leurs taux de foncier bâti en 2022 de manière importante (cf. tableau ci-dessous).

	THRS	Var. n-1	TFB	Var.	THRS	Var.	CFE	Var.
Métropole de Rouen Normandie	8,35%	0,00%	-	-	2,60%	0,00%	26,03%	0,00%
Métropole européenne de Lille	12,10%	0,00%	-	-	2,09%	0,00%	33,61%	0,00%
Bordeaux Métropole	8,22%	0,00%	-	-	3,23%	0,00%	35,06%	0,00%
Toulouse Métropole	16,50%	0,00%	13,20%	0,00%	33,75%	0,00%	36,58%	0,00%
Nantes Métropole	10,14%	0,00%	6,41%	0,00%	4,88%	0,00%	31,49%	0,00%
Métropole Nice Côte d'Azur	8,13%	0,00%	6,40%	0,00%	1,47%	0,00%	28,88%	0,00%
Strasbourg Eurométropole	11,25%	0,00%	4,60%	300,00%	4,94%	0,00%	26,83%	0,00%
Grenoble-Alpes Métropole	8,57%	0,00%	1,29%	0,00%	6,87%	0,00%	31,09%	0,00%
Montpellier Méditerranée Métropole	12,08%	0,00%	0,17%	0,00%	5,69%	0,00%	36,58%	0,00%
Rennes Métropole	13,64%	0,00%	1,73%	0,00%	6,10%	0,00%	28,73%	0,00%
Brest Métropole	13,64%	0,00%	3,32%	13,30%	8,15%	0,00%	29,17%	0,00%
Dijon Métropole	9,17%	0,00%	1,41%	131,10%	4,95%	0,00%	27,04%	0,00%
Tours Métropole Val de Loire	8,91%	0,00%	0,00%	-	2,18%	0,00%	23,37%	0,00%
Saint-Etienne Métropole	10,56%	0,00%	2,60%	89,80%	4,98%	0,00%	28,81%	0,00%
Orléans Métropole	7,52%	0,00%	5,71%	0,00%	6,12%	0,00%	24,88%	0,00%
Métropole du Grand Nancy	19,12%	0,00%	8,81%	0,00%	12,51%	0,00%	29,65%	0,00%
Metz Métropole	10,97%	0,00%	2,09%	0,00%	7,41%	0,00%	25,94%	0,00%
Clermont Auvergne Métropole	10,45%	0,00%	2,82%	19,50%	13,47%	19,40%	30,75%	19,40%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	10,11%	0,00%	5,00%	25,00%	10,13%	0,00%	35,89%	0,00%

Moyennes 2022 des métropoles	11,02%	-	3,45%	12,60%	7,45%	1,60%	30,02%	0,90%
------------------------------	--------	---	-------	--------	-------	-------	--------	-------

(taux moyens non pondérés)

b. Les dotations et participations

	2020	2021	2022	Var. n-1
Dotation d'intercommunalité (budget principal)	16,77 M€	16,86 M€	16,92 M€	+ 0,4%
Dotation de compensation (budget principal)	45,81 M€	44,91 M€	43,92 M€	- 2,2%
DCRTP (budget principal)	20,2 M€	20,2 M€	20,2 M€	0,0%
Compensations des exonérations fiscales (budget principal : TH et CFE)	6,2 M€	15,5 M€	15,8 M€	+ 1,9%
Autres participations	25,8 M€	27,6 M€	26,3 M€	- 4,6%
Total Dotations et participations	114,8 M€	125,1 M€	123,2 M€	- 1,5%

En 2022, les dotations et participations reçues par la Métropole connaissent **une légère baisse (-1,9 M€)**, et représentent 23,5% des recettes réelles de fonctionnement, contre 24,8% en 2021.

Cette baisse s'explique principalement par la diminution des « autres dotations et participations ». La MRN ayant perçu l'année précédente des aides dans le cadre du

plan « pauvreté » (507 K€) ainsi que des dotations à la réalisation de différents projets (nouvelle gare Saint-Sever, Champs de Bruyères, restauration milieu Silicoles, etc.).

- **La dotation globale de fonctionnement continue à diminuer**

Pour les Métropoles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est constituée de deux parts :

- La dotation de compensation : elle correspond à la compensation de la suppression de l'ancienne « part salaire » de la taxe professionnelle au début des années 2000 ;
- La dotation d'intercommunalité.

La dotation de compensation poursuit sa diminution, passant à 43,9 M€ en 2022 – soit une baisse de 2,2% par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, cette dotation baisse depuis de nombreuses années afin de financer l'évolution des autres dotations au niveau national : sa minoration est arbitrée par le Comité des Finances Locales, généralement en février.

Depuis 2018, la dotation d'intercommunalité n'est plus touchée par la contribution au redressement des finances publiques (baisse des dotations de l'Etat). La dotation d'intercommunalité est désormais stable par habitant pour la métropole.

Elle enregistre toutefois une hausse de 0,4% en 2022, du fait notamment d'une augmentation de la population DGF (+1 890 hab.).

- **Une diminution des autres participations après une hausse en 2021**

En dehors des compensations d'exonérations de fiscalité (cf. partie sur la fiscalité), les autres participations diminuent de 1,3 M€ (budget principal).

III.1-2) Une évolution importante des dépenses de fonctionnement en 2022

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoyait un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de +1.2% par an pour les collectivités locales. Seules les plus grandes collectivités étaient contraintes sur cet objectif par un contrat passé avec l'État. Les dépenses de fonctionnement de la Métropole de Rouen dépassant les 60M€, elle fait partie des collectivités ayant signé un contrat avec l'Etat encadrant l'évolution de ses dépenses.

En raison de la crise économique et sanitaire, cette règle d'évolution des dépenses a été suspendue pour l'année 2021. Il est à noter que la Métropole avait jusqu'à présent respecté son objectif d'encadrement des dépenses sur le budget principal.

Lors des discussions sur le projet de loi de finances pour 2023, le gouvernement a souhaité transformer ces contrats dits de Cahors en Pacte de confiance avec un objectif en valeur d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) sur les budgets principaux et annexes tout en l'étendant à de nouvelles collectivités (niveau de dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 40 M€ en 2021).

Face à l'opposition des associations d'élus, le gouvernement a retiré ce projet qui sera de nouveau abordé lors des discussions sur le projet de loi de programmation des finances publiques.

a. Des dépenses de fonctionnement en forte hausse du fait de la crise énergétique et de l'inflation

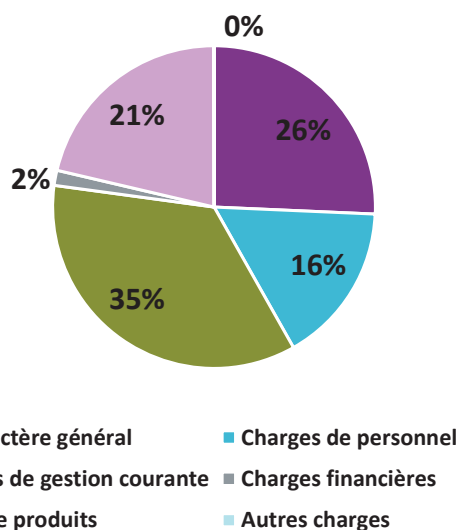
	2020	2021	2022	Variation	Evol. moyenne
Dépenses réelles de fonctionnement	415,6 M€	410,1 M€	474,8 M€	+ 15,8%	+ 6,9%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement retraitées (CFE Transport)</i>	<i>419,2 M€</i>	<i>416,0 M€</i>	<i>465,3 M€</i>	<i>+ 11,8%</i>	<i>+ 5,4%</i>
Charges à caractère général	96,3 M€	99,6 M€	122,0 M€	+ 22,5%	+ 12,6%
Charges de personnel	69,2 M€	72,5 M€	76,6 M€	+ 5,7%	+ 5,2%
Autres charges de gestion courante	137,9 M€	129,7 M€	167,7 M€	+ 29,3%	+ 10,3%
Charges financières	9,0 M€	7,9 M€	7,1 M€	- 9,2%	- 10,9%
Atténuation de produits	99,9 M€	99,3 M€	101,2 M€	+ 1,9%	+ 0,7%
Autres charges	3,3 M€	1,2 M€	0,1 M€	- 87,7%	- 79,1%

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées (hors régies) atteignent 474,8 M€ en 2022, traduisant une hausse marquée des dépenses par rapport à 2021 : **celles-ci augmentent de 15,8%, pour une hausse de 64,7 M€.**

Sur la période, l'évolution des dépenses s'établit **+6,9%/an en moyenne** alors qu'elle était très contenue sur la période 2019-2021 (**+0,1%/an en moyenne**).

Par ailleurs, les autres charges diminuent de nouveau fortement (-87,7%) en l'absence

Composition des dépenses réelles de fonctionnement (budgets hors régies) 2022



d'une provision exceptionnelle, imputée en 2020, à la suite d'un contentieux.

Les charges de personnel, qui représentent moins d'un cinquième des dépenses réelles de fonctionnement, ont progressé de 4,1 M€ (+5,7%).

Les charges financières diminuent de 9,2%.

b. Charges à caractère général (122 M€, +22,5%) : une hausse concentrée sur le budget principal

	2020	2021	2022	Evol 21-22
Charges à caractère général	96,3 M€	99,6 M€	122,0 M€	22,5%
Budget principal	43,1 M€	44,5 M€	62,9 M€	41,4%
Transport	12,1 M€	12,3 M€	13,1 M€	6,2%
Déchets ménagers	41,0 M€	42,7 M€	45,9 M€	7,5%

Le poids des charges à caractère général augmente, représentant **25,7%** des dépenses contre 24,2% en 2021. Ce poste regroupe l'ensemble des achats et fournitures nécessaires à l'activité des différents budgets de la métropole.

Cette augmentation est notamment expliquée par une hausse sur les postes suivants :

- Energie-électricité (+11,3 M€) ;
- Gaz (+0,9 M€) ;

- Carburant (+0,4 M€) ;
- Contrats de prestations de services (+5,7 M€).

c. Les frais de personnel

	2020	2021	2022	Evol 21-22
Chap 012	69,2 M€	72,5 M€	76,6 M€	5,7%
Budget principal	54,1 M€	57,2 M€	61,0 M€	6,5%
Transport	2,7 M€	2,8 M€	2,6 M€	-4,4%
Déchets ménagers	12,3 M€	12,5 M€	13,0 M€	4,1%

Les frais de personnel représentent **16,1%** des dépenses de fonctionnement. Ils ont progressé de 5,7% en 2022 (soit +4,1 M€).

Cette hausse est liée à l'évolution des activités mais également au dégel du point d'indice à l'été 2022 (+1,4 M€), non compensé.

d. La hausse des charges courantes liées en grande partie à la progression de la contribution forfaitaire d'exploitation (CFE)

	2020	2021	2022	Var. n-1
Service d'incendie	16 106 253	16 122 572	16 479 930	+ 2,2%
Subventions (budget principal)	28 425 139	28 970 505	32 063 335	+ 10,7%
Subventions (budget Transport)	87 569 038	79 502 753	114 016 258	+ 43,4%
Autres	5 828 370	5 105 276	5 178 435	+ 1,4%
Total autres charges de gestion courante	137 928 801	129 701 106	167 737 958	+ 29,3%

Ce poste de dépenses est constitué de trois charges principales :

- Le contingent versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (16,5 M€, en hausse de 2,2%).
- Les subventions versées par le budget principal à ses partenaires publics, privés ou associatifs. Ce poste est en hausse de 24,4% en 2022 (13,9 M€, contre 11,2 M€ en 2021).
- Les différentes contributions versées par le budget transport à ses partenaires (la contribution forfaitaire d'exploitation (CFE) versée à SOMETRAR, et la subvention versée à l'exploitant TAE dans le cadre de la gestion des transports publics).

Sur la CFE payée à SOMETRAR, cette dernière est en hausse de 32,2 M€ pour s'établir à 114 M€. Cette hausse s'explique par la régularisation de la CFE des années 2020 et 2021 (respectivement 3,6 M€ et 5,9 M€) notamment due au paiement de la station lovelo, de la navette fluviale et de la négociation COVID. Cette somme de 9,5 M€ dégrade de

manière exceptionnelle les ratios 2022 et pourrait être financière pour être rattachée aux exercices antérieurs.

A noter que les acomptes de 2022 versés au concessionnaire SOMETRAR (95 M€) ont également été impactés par la hausse des coûts d'exploitation et une très forte inflation.

e. Une nouvelle répartition entre la dotation de solidarité et les attributions

	2020	2021	2022	Var. n-1
Attribution de compensation	81 758 433	86 945 992	86 678 223	- 0,3%
Dotation de solidarité communautaire	16 540 289	10 627 139	12 735 003	+ 19,8%
Autres	1 572 556	1 766 295	1 784 643	+ 1,0%
Total atténuation de produits	99 871 278	99 339 427	101 197 869	+ 1,9%

de compensation versées aux communes

Les critères de répartition de la DSC répondent à cinq parts :

- Part A : solidarité et redistribution entre les communes, avec l'utilisation de critères tels que le potentiel financier, le revenu moyen par habitant, le nombre logements sociaux, de bénéficiaires d'allocations logement, la population couverte par la CAF sous le seuil de bas revenus.
- Part B : facilitation de la convergence vers un taux unique de TEOM avec la mise en place d'enveloppes destinées à permettre aux communes impactées par la hausse du taux de TEOM de diminuer à due concurrence leurs taxes ménages.
- Part C : soutien aux petites communes. Cette enveloppe auparavant versée sous forme de fonds d'aide en fonctionnement a été basculée pour la première fois en 2015 au sein de la DSC. Le versement est constitué d'une part forfaitaire et d'une autre part au prorata de la population.
- Part D : Soutien aux écoles de musique
- Part E : Aide aux équipements nautiques majeurs.

La DSC progresse de 2,1 M€ en 2022 après une baisse de presque 6 M€ du fait du **basculement de la part « Dotation TEOM » de la DSC vers les AC** des 40 communes concernées.

L'attribution de compensation, qui correspond à un transfert financier entre un EPCI et ses communes membres afin de compenser des transferts de charges, diminue légèrement (-0,3 M€). Cette baisse des AC en 2022 s'explique par :

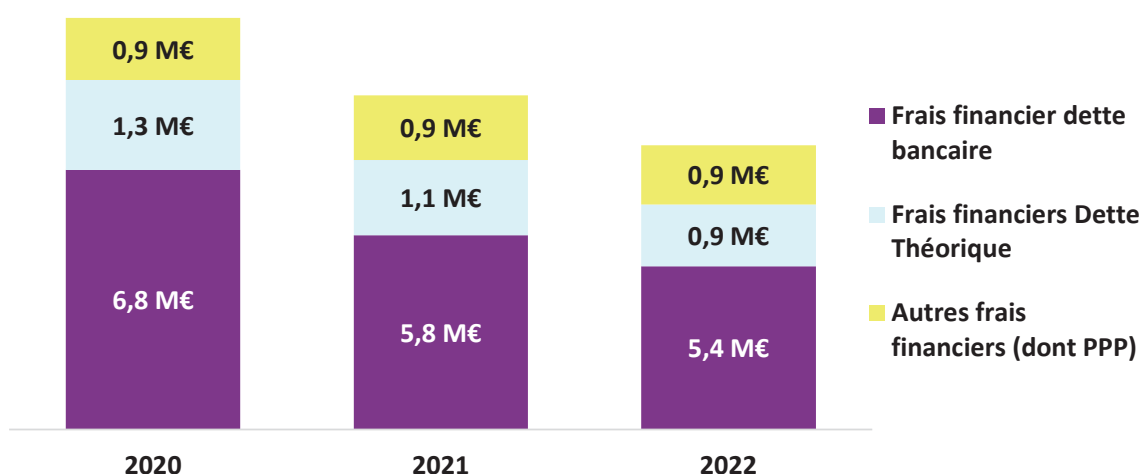
- la régularisation de l'AC de la Ville de Rouen dans le cadre du nouveau service commun du Cabinet entre la Métropole et la Ville ;
- le transfert des musées littéraires ;
- la fin de compensation FCR du stade Robert DIOCHON.

f. Les frais financiers sont en baisse (-9,2%) du fait d'une diminution des frais liés à la dette bancaire

Les frais financiers de la Métropole Rouen Normandie sont la résultante de trois catégories de dette :

- La dette bancaire « classique » constituée des emprunts à moyen et long terme,
- La dette bancaire « théorique » envers les communes, associée au transfert de certaines compétences et calibrée au vu des investissements nets supportés par les communes préalablement aux transferts de compétences. Cette dette vise à compenser la charge des emprunts que les communes ont elles-mêmes souscrits lorsqu'elles exerçaient ces compétences,
- Les autres dettes : principalement la dette PPP, mais également les frais associés aux lignes de trésorerie.

Evolution et composition des frais financiers (période 2020-2022, en M€)



III.1-3) Un autofinancement qui se dégrade fortement

	2019	2020	2021	2022
Epargne brute consolidée	79,6 M€	76,8 M€	94,5 M€	49,3 M€
Epargne brute consolidée (retraitée de la CFE Transport)	79,6 M€	73,2 M€	88,6 M€	58,8 M€

Au global, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (+15,8%) a été plus importante que celle des recettes (+3,9%).

Après une hausse de 17,7 M€ en 2021, l'épargne brute consolidée des budgets hors régions diminue ainsi de 45,2 M€, soit une baisse de 47,8%.

III.2) Des investissements en hausse

III.2-1) Une accélération des investissements

Les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à **185,1 M€** en 2022, ce qui représente une hausse de 25,3% par rapport à 2021 pour ces 4 budgets (hors régies).

III.2-2) Les principales opérations d'équipement de l'année 2022

	2020	2021	2022	Var. n-1
Dépenses d'investissement hors dette	126,6 M€	147,7 M€	185,1 M€	+ 25,3%

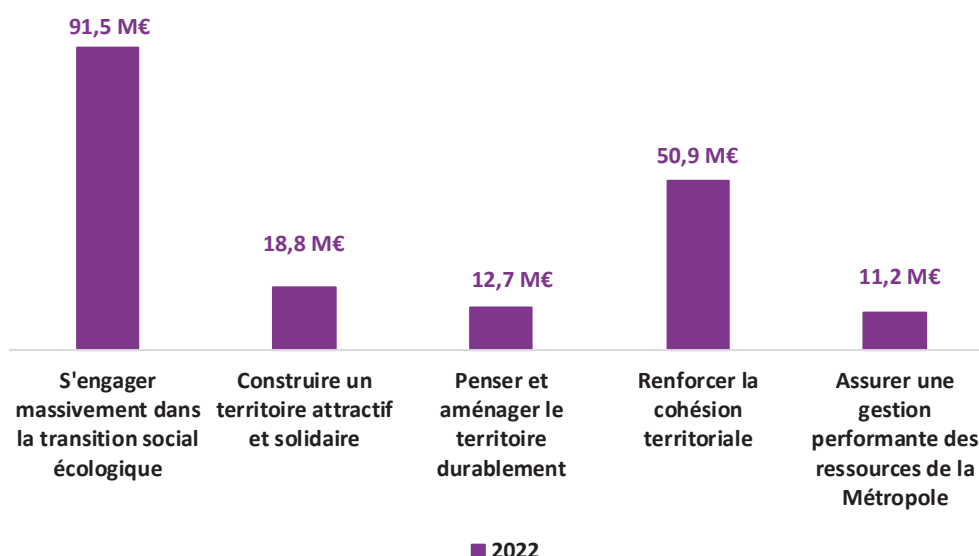
Les principales opérations sont :

- **Au budget principal :**
 - Connecteurs vélo Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) : 3,8 M€
 - Rénovation des parcs d'activités BIOPOLIS III et Plaine de la Ronce : 7,2 M€
 - Travaux de voirie : 32,6 M€
 - Rénovation éclairage public : 4,0 M€
 - Entretien des bâtiments de la MRN : 6,7 M€
- **Au budget transport :**
 - Acquisition de matériels roulants décarbonés : 45,3 M€
 - Extension de la ligne T4 entre le CHU et la Place du Boulingrin : 3,5 M€
 - Gros entretien et renouvellement (Métro) : 4,8 M€
 - Appel à projet Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) : 1,5 M€
- **Au budget des déchets ménagers :**
 - Renouvellement des véhicules les plus anciens : 2,4 M€
 - Installations de colonnes enterrées et semi-enterrées : 1,6 M€
 - Dépenses de pré collecte : 2,3 M€

La ventilation des dépenses d'investissement (hors dette) par politiques publiques en 2022 est la suivante :

	2022
S'engager massivement dans la transition social écologique	91,5 M€
Construire un territoire attractif et solidaire	18,8 M€
Penser et aménager le territoire durablement	12,7 M€
Renforcer la cohésion territoriale	50,9 M€
Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole	11,2 M€
Total	185,1 M€

Investissements par politiques publiques



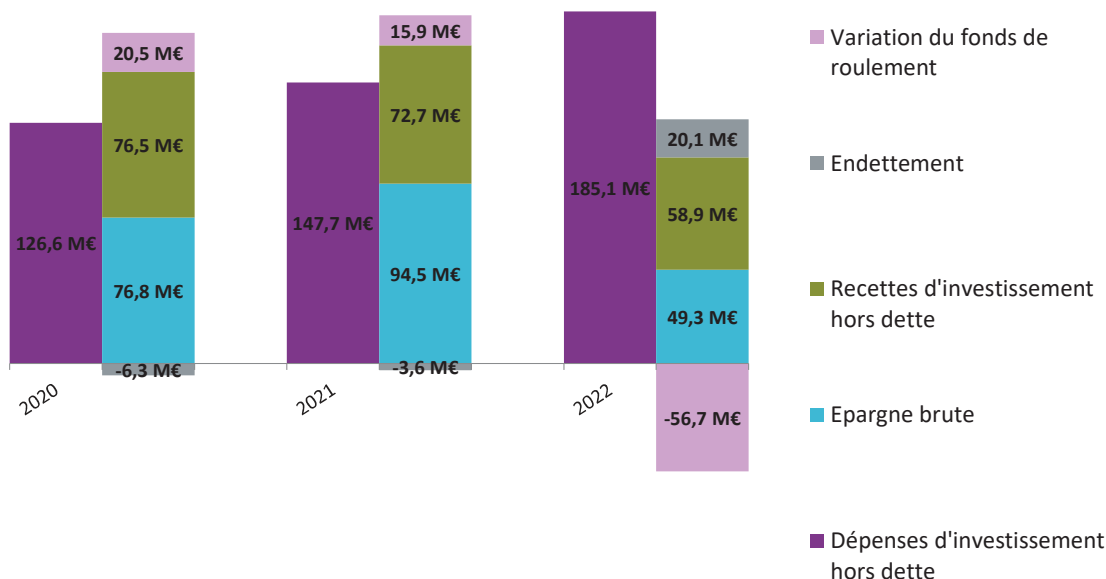
La majeure partie des investissements concernent la transition social écologique et le renforcement de la cohésion territoriale.

III.2-1) Le financement des investissements et l'impact sur l'endettement

L'épargne brute, en baisse, a financé 27% des dépenses d'investissement, contre 64% en 2021.

Les autres recettes d'investissement, composées des subventions, du FCTVA et de la taxe d'aménagement représentent 58,9 M€. Elles représentent ainsi 32% du financement des investissements, contre 49% en 2021.

Cette baisse d'autofinancement et de recettes perçues a nécessité de recourir à l'emprunt qui représente 11% du financement des investissements. Le solde a été financé par une baisse du fonds de roulement.



III.2-2) Le résultat et les engagements en investissement

Le fonds de roulement correspond aux recettes budgétaires qui n'ont pas encore été consommées par des dépenses budgétaires en fin d'exercice, et qui restent donc disponibles pour les années suivantes. Ce fonds de roulement provient des années antérieures et de l'exercice 2022. Pour les budgets hors régies, il s'établit à 17,5 M€, soit une baisse de 56,7 M€ par rapport à 2021.

Les engagements restant en investissement (reports qui seront mandatés en 2023) sont les suivants :

- 77,4 M€ en dépenses
- 54,9 M€ en recettes
- Soit un solde à financer de 22,5 M€.

IV. LES BUDGETS DES RÉGIES

La gestion en régie est une gestion directe d'un service public par la collectivité. La régie dispose de la personnalité financière, mais pas de la personnalité juridique.

La consolidation des régies concerne quatre budgets :

- Le budget Assainissement
- Le budget Eau
- Le budget des Réseaux de chaleur (RC)
- Le budget Seine Création

IV.1) Evolution de la section de fonctionnement

IV.1-1) Des recettes réelles de fonctionnement stables malgré l'inflation

	2020	2021	2022	Variation
Recettes réelles de fonctionnement hors cession	124,8 M€	127,2 M€	127,2 M€	+ 0,0%
Produit des services (chap.70)	109,7 M€	113,4 M€	114,4 M€	+ 0,9%
Dotations (chap.74)	6,2 M€	3,5 M€	3,2 M€	- 8,5%
Autres produits (Chap. 75)	7,0 M€	6,9 M€	6,9 M€	- 0,4%
Produits exceptionnels hors cession (chap.77)	0,7 M€	2,0 M€	1,4 M€	- 33,6%
Reprises sur amortissements et provisions (chap.78)	1,0 M€	1,2 M€	1,2 M€	+ 0,5%
Atténuation de charges (chap. 013)	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	+ 12,8%

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 127,2 M€. En volume, cette stabilité est liée au fait que la hausse des produits des services (+1 M€), compense la baisse des dotations (-0,3 M€) et des produits exceptionnels (+0,7 M€).

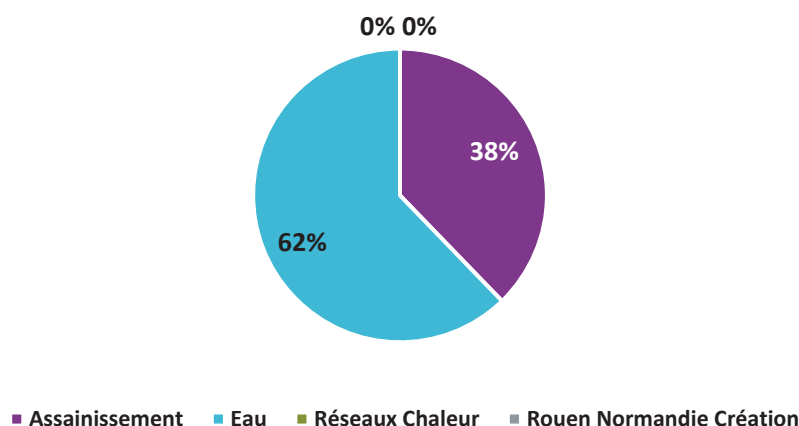
a. Une très faible évolution des produits des services portée par les budgets eau et assainissement nettement inférieur à l'inflation 2022 (+5,2%)

	2020	2021	2022	Evol 21/22	Evol 21/22
Assainissement	41,55 M€	44,04 M€	43,22 M€	-822 750	- 1,9%
Eau	68,16 M€	69,30 M€	71,17 M€	1 871 731	+ 2,7%
Réseaux Chaleur	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0	-
Rouen Normandie Création	0,01 M€	0,03 M€	0,00 M€	-23 496	- 87,3%
Total 70	109,72 M€	113,36 M€	114,39 M€	1 025 485	+ 0,9%

La **vente d'eau aux abonnés** (+1,9 M€) permet de compenser la perte enregistrée sur le budget assainissement de -0,8 M€ liée en grande partie à la diminution des recettes issues des travaux. Le solde évolue bien moins vite que l'inflation.

Ces deux budgets représentent, à eux deux, presque l'intégralité des produits des services.

Poids de chaque budget dans les produits des services



b. Une baisse des dotations en 2022

On note une baisse des dotations et participations de -0,3 M€ en 2022 après une baisse de -2,7 M€ en 2021. En 2020, le niveau exceptionnel s'expliquait par l'encaissement de la prime d'épuration des années 2018 et 2019.

IV.1-2) Une hausse des dépenses de progression des charges à caractère général et des autres charges

	2020	2021	2022	Variation
Dépenses réelles de fonctionnement	89,1 M€	86,8 M€	97,7 M€	+ 12,5%
Charges à caractère général	60,8 M€	54,0 M€	60,6 M€	+ 12,4%
Charges de personnel	18,3 M€	18,1 M€	19,0 M€	+ 4,6%
Autres charges de gestion courante	3,2 M€	4,4 M€	4,8 M€	+ 9,6%
Charges financières	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€	+ 4,2%
Atténuation de produits	0,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	+ 101,9%
Autres charges	6,0 M€	9,4 M€	12,2 M€	+ 29,6%

L'ensemble des chapitres budgétaires sont en hausse en 2022 notamment :

- +12,4% pour les charges à caractère général ;
- +9,6% pour les autres charges de gestion courante ;
- +29,6% pour les autres charges notamment du fait d'un reversement d'excédent du budget assainissement de 2,4 M€.

a. Une hausse des charges à caractère général

	2020	2021	2022	Poids budgets 2022	Evol 20-22
Charges à caractère général	60,8 M€	54,0 M€	60,6 M€	100,0%	12,4%
Assainissement	23,2 M€	15,2 M€	18,7 M€	30,9%	23,4%
Eau	34,4 M€	35,1 M€	37,9 M€	62,5%	7,9%
Rouen Normandie	1,2 M€	1,3 M€	1,4 M€	2,3%	12,1%
Création					
Réseau de chaleur	2,0 M€	2,4 M€	2,6 M€	4,3%	8,6%

L'essentiel de la progression des charges à caractère général provient des budgets eau (+2,8 M€) et assainissement (+3,6 M€). Ces fortes hausses s'expliquent par la hausse des coûts de l'énergie notamment de l'électricité (+2 M€ pour le budget eau et +1,9 M€ sur le budget assainissement) ainsi que les contrats de prestations de services sur le budget assainissement (+1,9 M€) qui voient leurs index d'actualisation évoluer fortement en lien avec l'inflation.

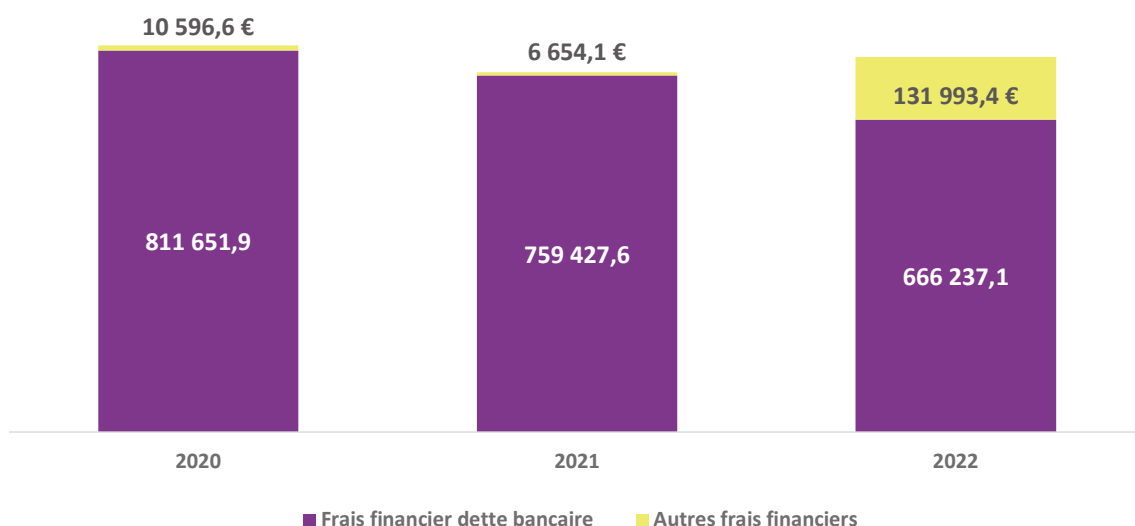
b. Les charges de personnel

	2020	2021	2022	Poids budgets 2022	Evol 21-22
Chap 012	18,3 M€	18,1 M€	19,0 M€	100,0%	4,6%
Assainissement	6,3 M€	6,2 M€	6,4 M€	34,0%	4,0%
Eau	11,1 M€	11,1 M€	11,6 M€	61,1%	4,6%
Rouen Normandie	0,7 M€	0,5 M€	0,6 M€	3,2%	10,5%
Création					
Réseau de chaleur	0,2 M€	0,3 M€	0,3 M€	1,8%	5,9%

Les charges de personnel sont en hausse de 4,6%.

c. Les charges financières

Evolution et composition des frais financiers
(période 2020-2022, en €)



Les frais financiers s'élèvent à 798 K€, en légère hausse par rapport à 2021.

La hausse des autres frais financiers en 2022 concerne le budget assainissement et correspondent aux indemnités de remboursement anticipé (122 K€).

IV.1-3) Une épargne en baisse par rapport 2021

	2020	2021	2022
Epargne brute consolidée	35,70 M€	40,34 M€	29,50 M€

Les régies ont un enjeu de financement particulier, car elles doivent s'équilibrer par les redevances (tarifs de l'eau, etc). L'épargne est un indicateur de la capacité à répondre à cet enjeu, de manière indépendante par rapport au budget principal.

La stabilité des recettes réelles de fonctionnement conjuguée à la progression des dépenses réelles de fonctionnement (+12,5%) expliquent cette dégradation marquée de l'épargne brute en 2022 (-10,8 M€).

IV.2) Evolution de la section d'investissement

IV.2-1) Une poursuite des dépenses d'investissement à de niveaux élevés

	2020	2021	2022	Var. n-1
Dépenses d'investissement hors dette	24,5 M€	33,0 M€	36,3 M€	+ 10,0%

Les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à **36,3 M€** en 2022, ce qui représente une hausse de 10%. La majeure partie de ces investissements sont portées par les budgets eau et assainissement (83% du total).

IV.2-2) Les principales opérations d'équipement de l'année 2022

Les principales opérations sont :

- **Au budget de l'eau :**
 - Acquisition de matériel spécifique service distribution eau régie : 1,1 M€
 - Travaux divers sur réseaux : 8,5 M€
 - Etudes (dont recherche nouvelles ressources en eau potable) : 1,6 M€
- **Au budget de l'assainissement :**
 - Renouvellement Step Emeraude : 2,5 M€
 - Travaux divers sur réseaux : 7,5 M€
 - Frais de branchement : 1,4 M€
 - Suppression lagune d'Epinay et extension : 1,1 M€
- **Au budget de la régie calorifique :**
 - Rachat installations / réseau de chaleur Martainville : 1,6 M€
 - Travaux d'extension Saint-Julien à Petit-Quevilly : 1,5 M€
 - Travaux réseaux Rouen Martainville et Grand-Quevilly : 2,4 M€

IV.2-3) Le financement des investissements



L'épargne brute (29,5 M€) et les autres recettes d'investissement (3,5 M€) ont été inférieures aux investissements financés.

Le recours à l'emprunt ayant été inférieur au remboursement de capital, la Métropole s'est désendettée de 9,1 M€.

Afin de couvrir le besoin de financement des investissements, cette dernière a mobilisé son fonds de roulement à hauteur de 12,4 M€.

IV.2-4) Le résultat et les engagements en investissement

Le résultat brut des budgets consolidés des régies s'établit à 34,4 M€, soit une baisse de 12,4 M€ par rapport à 2021.

Les engagements restant en investissement (reports qui seront mandatés en 2023) sont les suivants :

- 18,3 M€ en dépenses
- 5,3 M€ en recettes
- Soit un solde à financer de 13 M€.

Les réserves sont ainsi correctement calibrées pour faire face aux engagements déjà pris.

V. LA GESTION DE LA DETTE (TOUS BUDGETS)

V.1-1) Une dette consolidée de 456 M€ au 31 décembre 2022 tous budgets/régies (y compris PPP)

- *Le bilan des mobilisations 2022 : 59 M€ de volumes tirés*

Depuis plusieurs exercices, les recherches de financement bancaires de la Métropole sont orientées vers des offres apportant de la souplesse de mobilisation sur plusieurs exercices.

En 2022 :

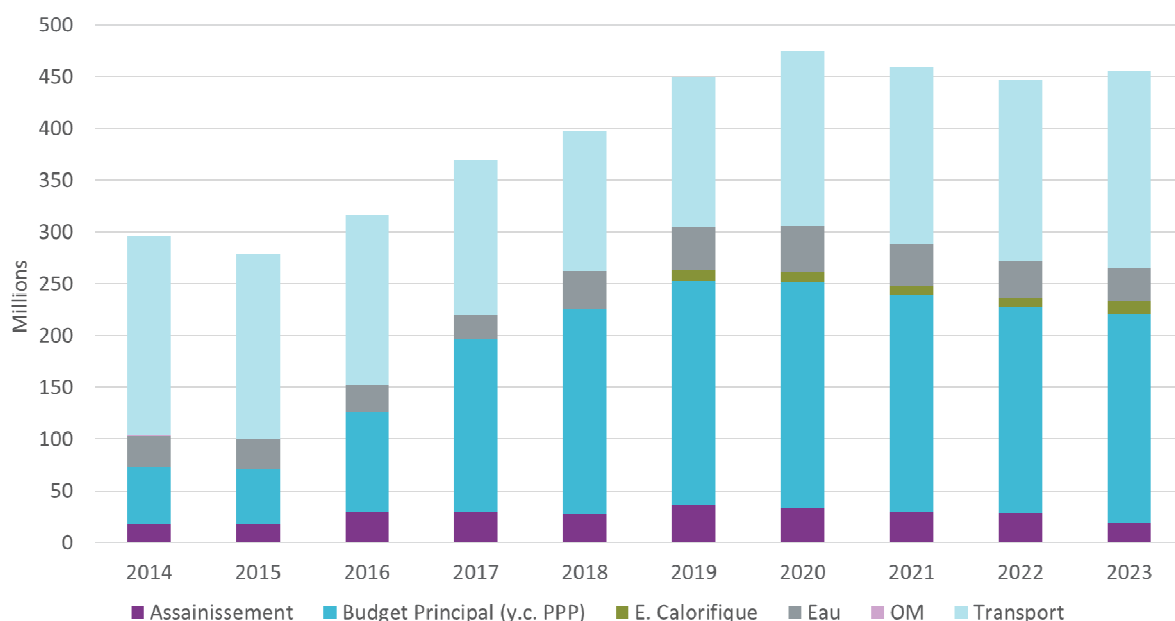
- La Métropole a mobilisé 34M€ de financements bancaires (la Nef, l'AFL, la CDC) issus de la recherche de financement de 2021. La stratégie d'anticipation des financements a permis à la Métropole de mobiliser des taux fixes inférieurs à 1%, ce qui était inenvisageable sur les marchés financiers en 2022. Le financement CDC a été souscrit avant la fin de l'année 2022, sur le taux fixe de 2,63%, ce qui est un niveau compétitif par rapport aux conditions actuelles.
- La Métropole a également amorcé la diversification de ses nouveaux financements par type de taux. 12,5M€ ont été mobilisés à taux variables. En effet, en période de taux très bas (2014 – 2021), la Métropole a renforcé la part fixe de son encours, lui permettant de sécuriser sa dette à des taux bas. La Métropole pourrait aujourd'hui retenir désormais davantage de taux variables, afin de ne pas figer 100% de la dette à 15 / 20 ans sur des taux fixes dégradés.

Etablissement	La Nef	AFL	AFL	AFL	CDC	CDC	AFL	AE	AE	AE
Année de signature	2021	2021	2022	2021	2021	2022	2022	2021	2021	2021
Date de mobilisation	22/07/2022	20/09/2022	09/12/2022	22/09/2022	31/10/2022	15/12/2022	28/11/2022	18/01/2022	03/02/2022	02/12/2022
Nominal	4 M€	10 M€	7,5 M€	10 M€	10 M€	12,3 M€	5 M€	302 K€	93,5 K€	20,5 K€
Taux	0,65%	0,755%	E3M + 56pbs	0,755%	0,62%	2,63%	E3M + 56 pbs	0%	0%	0%
Durée	15 ans	20 ans	20 ans	20 ans	15 ans	20 ans	20 ans	15 ans	15 ans	15 ans
Budget	Principal	Principal	Principal	Transport	Transport	Transport	E-Calorifique	Assainissement	Assainissement	Assainissement
Mobilisation budget principal : 21,5 M€				Mobilisation budget transport : 32,3 M€			Mobilisation budget E-Calorifique: 5 M€	Mobilisation budget Assainissement: 416 K€		

- *Retour sur l'évolution du stock de dette de la Métropole en 2022 : un encours de dette en hausse de 2% (+9M€)*

Depuis 2020, la Métropole est entrée dans une phase de stabilisation de son encours de dette.

Rétrospective de l'évolution de la dette consolidée

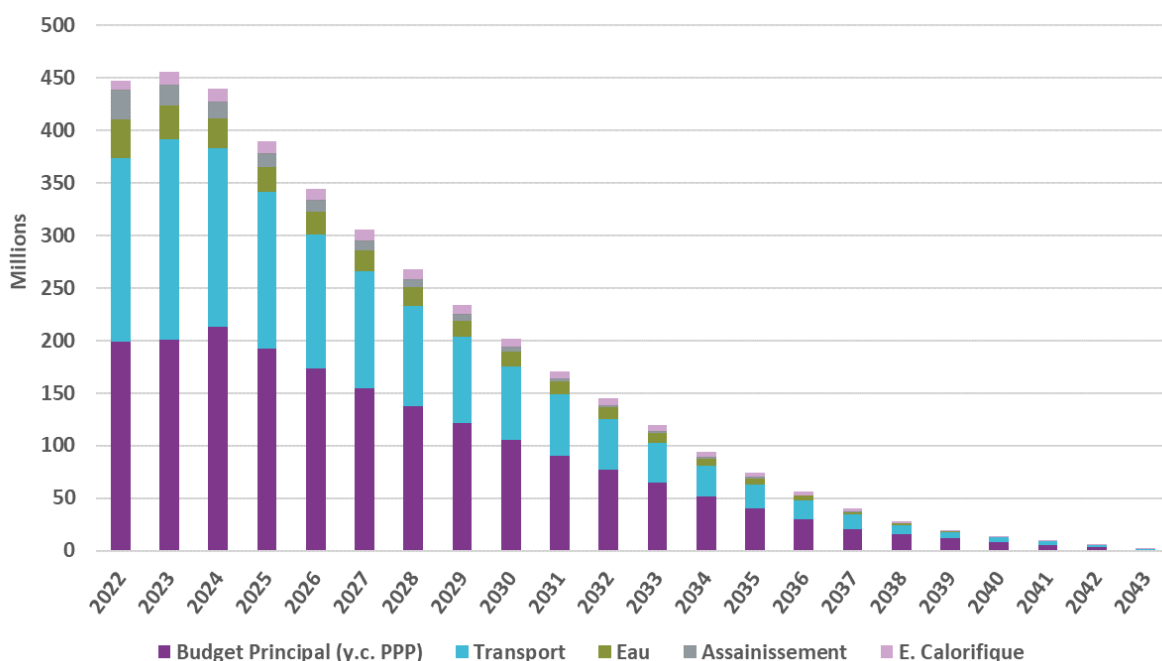


Après une diminution de 5,9% entre 2020 et 2022 (-28M€), l'encours de dette de la Métropole a légèrement progressé de 2% (+9M€) en 2022. Cette augmentation s'explique par :

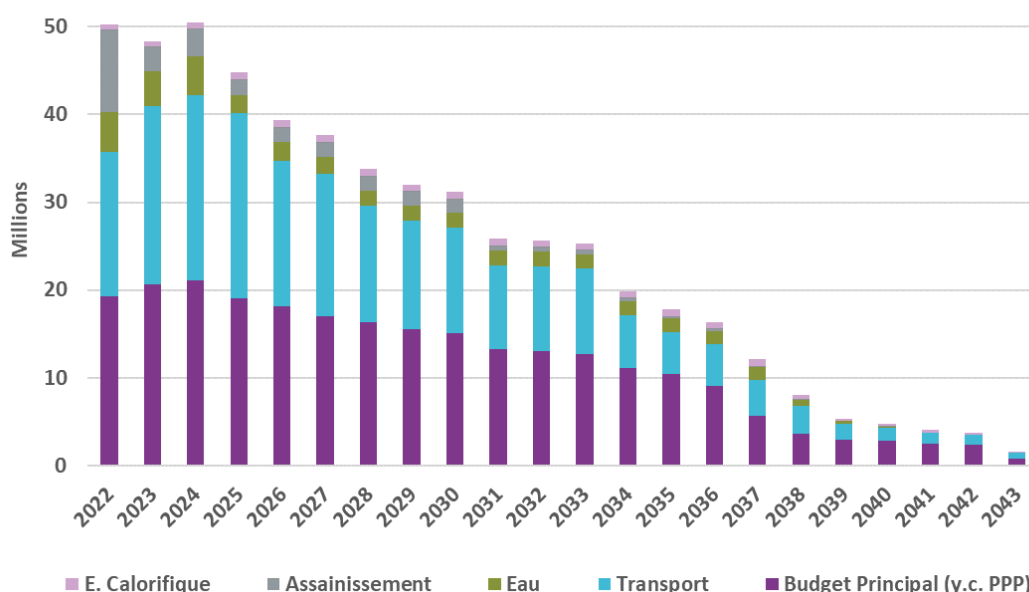
- L'amortissement contractuel de l'encours de dette à hauteur de 44 M€ en 2022 ;
- Les mobilisations d'emprunts de 59 M€ (21,5 M€ sur le budget principal, 32,3 M€ sur le budget transport et 5 M€ sur le budget énergie calorifique et 416 K€ pour la régie assainissement) ;
- Le remboursement anticipé de 6,1M€ sur le budget annexe assainissement.

Etat des lieux des engagements au 31/12/2022

Extinction de l'encours de la dette consolidée au 1er janvier 2023
(Y compris nouveaux financements à venir 40 M€)



Amortissement de la dette consolidée au 01/01/2022 (Y compris nouveaux financements à venir 40 M€)



L'encours de dette de la Métropole de Rouen Normandie s'amortit rapidement après 2024. La durée de vie moyenne de l'encours de dette de la Métropole est de 7 ans. Elle est légèrement inférieure à celle des autres Métropoles.

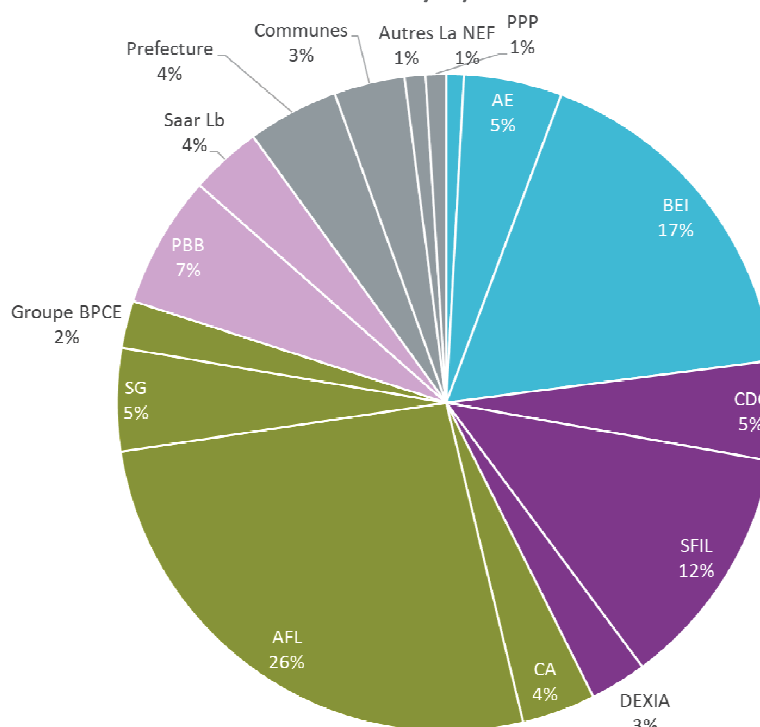
Focus sur les prêteurs : un encours de dette très diversifié

La Métropole présente un encours de dette très diversifié avec la présence des principaux acteurs du secteur public local.

La Métropole présente la spécificité d'obtenir une très forte concurrence entre les établissements bancaires qui se positionnent sur ses recherches de financement. Elle obtient 7 à 10 fois les volumes demandés en moyenne contre 3 à 5 fois la demande sur les autres collectivités.

Compte tenu de ses financements 2022, la Métropole a accru sa diversification avec l'intégration de nouveaux financements auprès de la NEF et de la Banque des Territoires (CDC). La représentativité de l'AFL est importante, la Métropole reste vigilante vis-à-vis des volumes souscrits puisque le plafond de capacité d'octroi de prêt de l'établissement est bientôt atteint.

Répartition de l'encours de dette consolidé au 01/01/2023



Un encours de dette sécurisé

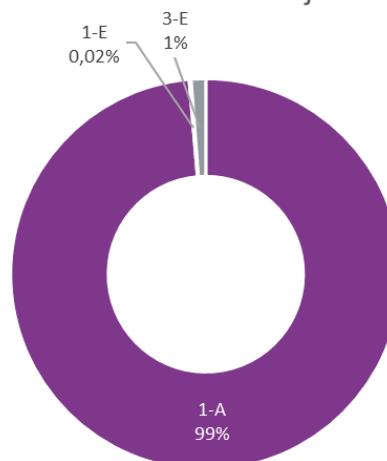
Les financements réalisés ces dernières années ont permis à la Métropole de renforcer la part à taux fixe dans l'encours de dette. Grâce à sa stratégie de financement, principalement à taux fixe, la Métropole présente un encours de dette au 01/01/2023 fortement sécurisé : 91% de taux fixes ! Au 01/01/2022, selon l'enquête dette FCL, les EPCI présentaient en moyenne 75% de leur encours de dette à taux fixe et 25% à taux variable. Cette stratégie de renforcement du taux fixes permet à la Métropole de limiter la sensibilité de son encours à la hausse des taux variables, passant de niveaux négatifs en début d'année 2022 à plus de 3% en 2023.

	Encours au 01/01/2023	
	(en €)	(en %)
Exposition Taux fixe	413 509 677	91%
Exposition taux variable	35 991 032	8%
Exposition Structurée	6 254 284	1%
Total (consolidé)	455 754 993	100%

Le niveau de diversification des établissements bancaires, la mise en concurrence de ces derniers à chaque recherche de financement, et les renégociations menées lui permettent de gérer efficacement sa dette.

99 % de l'encours de dette figure dans la catégorie A1 de la charte Gissler, soit la plus sécurisée.

Classification Gissler au 1er janvier 2023



Etant donné l'inversion de la courbe des taux, la Métropole présente un emprunt à risque de dégradation du taux payé en 2023. Arrivant à maturité dans deux ans, le capital restant dû de l'emprunt n'est plus que de 5,4 M€, ce qui permet de limiter le risque en terme de frais financiers.

- ***La Métropole a anticipé dès 2022 la couverture des besoins de financement 2023***

La Métropole de Rouen Normandie a lancé une consultation en novembre 2022 afin de contractualiser des emprunts pour le financement de ses investissements en 2023. La recherche de financement bancaire s'est orienté vers des offres apportant de la souplesse de mobilisation sur plusieurs exercices.

Lors de cette consultation, sept établissements ont répondu avec un excellent taux de couverture supérieur à 870%. La Métropole a reçu une diversité de financements très intéressante lui permettant d'optimiser ses conditions financières.

Ainsi, la Métropole dispose d'un volume d'enveloppes d'emprunts à hauteur de 32,5 M€ pour le financement de ses investissements 2023 :

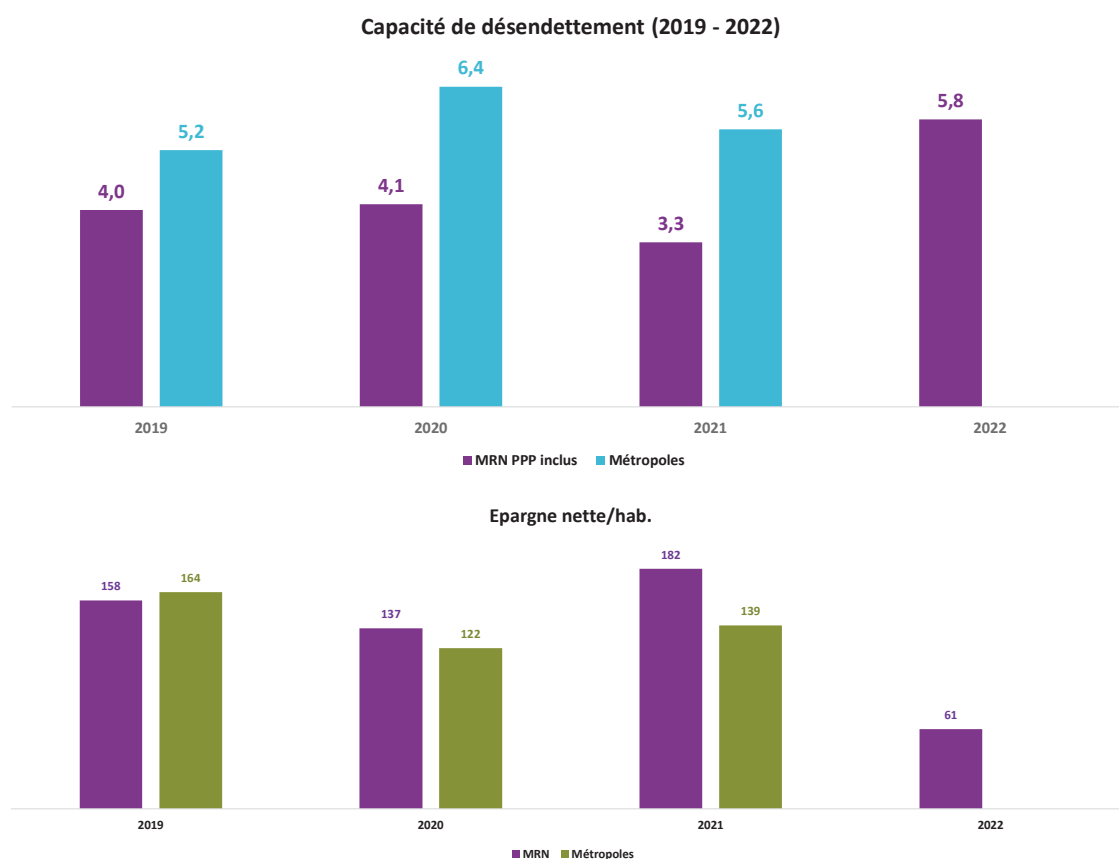
Etablissement	AFL	AFL	Crédit Mutuel
Année de signature	2023	2022	2022
Date de mobilisation	20/03/2023	20/03/2023	01/09/2023
Nominal	10 M€	10 M€	12,5 M€
Taux	3,52%	3,18%	2,95%
Durée	20 ans	20 ans	20 ans
Budget	Budget Principal	Budget Principal	Budget Principal

V.1-2) Des ratios d'endettement qui se sont dégradés en 2022 sous l'effet de la baisse de l'autofinancement (8 budgets)

Les indicateurs d'endettement se sont dégradés en 2022 essentiellement sous l'effet de la baisse de l'autofinancement :

- Le taux d'endettement reste relativement stable à 70% environ.
- La capacité de désendettement s'établit à 5,8 années contre 3,3 en 2021.
- L'épargne nette est en baisse par rapport à 2021, du fait de la diminution de l'épargne brute.

Les ratios d'endettement de la Métropole restent ainsi satisfaisants, malgré les impacts très marqués de la crise énergétique et de l'inflation sur ses dépenses.



Ce constat doit cependant être nuancé : si la capacité de désendettement de la MRN apparaît satisfaisante en 2022, cela est largement dû aux budgets régies qui affiche un ratio de 2,2 ans contre 7,9 ans pour les autres budgets.

Dans ce contexte incertain sur l'évolution des charges en 2023 et pour les années suivantes, la capacité à restaurer une épargne plus importante constituera un enjeu important pour permettre la poursuite du programme d'investissement ambitieux de la Métropole.

VI. CONCLUSION ET SYNTHÈSE TOUS BUDGETS CONFONDUS

Si l'année 2021 était synonyme de reprise économique suite à la crise sanitaire pour l'ensemble des collectivités territoriales, dont la Métropole Rouen Normandie, le contexte économique de l'année 2022 s'est avéré défavorable et se caractérise par une inflation élevée et une crise énergétique majeure.

La MRN dégage sur l'année 2022 une épargne brute 78,8 M€, en forte baisse. Cette évolution vient impacter les efforts fournis sur longue période pour limiter la croissance des dépenses et préserver un autofinancement élevé pour financer un plan d'investissement ambitieux.

Malgré la diminution de ses soldes d'épargne, la Métropole a accéléré son effort d'investissement qui s'est établi à un niveau élevé (221,5 M€ hors dette) en comparaison aux années précédentes.

Ce maintien d'investissements élevés conjugué à la baisse de l'épargne s'est traduit par :

- Une hausse de l'endettement (+9 M€) après deux années de désendettement
- Une consommation partielle du fonds de roulement (-69,2 M€) qui s'établit en fin d'année à 51,9 M€

La situation à fin 2022 peut s'analyser de deux manières complémentaires :

- Les ratios consolidés sont impactés (taux d'épargne brute de 12,1%, capacité de désendettement de 5,8 ans) mais sans être encore très dégradés, même après cette année de crise exceptionnelle par son ampleur.

Cela démontre la solidité budgétaire de la Métropole et la pertinence de son choix d'avoir maintenu un niveau élevé d'autofinancement sur les années antérieures.

Une partie des dépenses de fonctionnement 2022 sont exceptionnelles ou pourraient être minimisées à l'avenir (circuits courts pour la production et la consommation énergétique par exemple).

- Ce constat doit être nuancé par deux éléments :
 - La situation est beaucoup plus favorable sur les budgets des régies que sur les budgets alimentés par le budget principal.
 Sur les budgets hors régies (alimentés par le budget principal), le taux d'épargne nette n'est que de 3% en 2022 : les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette ont consommé la quasi-intégralité des recettes de fonctionnement perçues, ne laissant qu'un solde résiduel pour le financement des investissements. Sur ces budgets, les restes à réaliser (engagement pris) à reporter sur 2023 sont supérieurs au fonds de roulement de fin d'exercice 2022 : cela signifie que des ressources de 2023 ou ultérieures devront être mobilisées pour financer ces investissements.
 - Les incertitudes sur les exercices 2023 et 2024 restent très importantes en matière de conjoncture économique et d'inflation.

La capacité à restaurer un autofinancement plus important, notamment sur les budgets hors régie, est un enjeu majeur sur les exercices à venir pour pouvoir continuer à porter des investissements importants.

VII. ANNEXES

VII.1-1) Fiche de synthèse

Tous budgets confondus, flux croisés neutralisés, en M€

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

S²LOW

ID : 076-200023414-20230522-C2023_0276-BF

	2020	2021	2022
Produit des services (ch. 70)	113,3	117,2	128,2
Recettes fiscales, attributions de compensation et péréquation (chp. 73)	350,7	354,5	369,0
Dotations et participations (chap.74)	120,1	128,0	124,8
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	18,9	20,3	23,7
Produits financiers	0,0	0,0	0,0
Produits exceptionnels hors cessions (chap.77)	5,8	2,6	1,4
Reprises sur amortissements et provisions (chap.78)	1,0	1,2	3,1
Atténuation de charges (chap. 013)	0,4	0,4	0,4
Autres recettes	0,0	0,0	0,0
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions (1)	610,2	624,2	650,8
Charges à caractère général	157,1	153,5	191,1
Charges de personnel	87,2	90,3	95,2
Autres charges de gestion courante	134,4	126,8	163,9
Charges financières	9,8	8,6	7,9
Atténuations de produits	99,9	99,5	101,5
Charges exceptionnelles (chap. 67)	4,5	6,5	9,9
Dotation aux amortissements et provisions (chap. 68)	4,2	3,6	2,1
Autres charges	0,6	0,5	0,4
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	497,8	489,4	572,0
Epargne brute / autofinancement brut (3) = (1) - (2)	112,5	134,9	78,8
Remboursement du capital de dette (4)	43,8	43,1	48,2
Epargne nette / autofinancement net (3) - (4)	68,7	91,8	30,6
Dépenses d'investissement hors dette	151,1	180,8	221,5
Recettes d'investissement hors dette	78,0	78,2	62,4
Charge nette d'investissement	73,1	102,5	159,1
Endettement / Désendettement	-13,9	-12,4	9,0
Fonds de roulement au 31/12	99,2	121,1	51,9
Encours de dette au 31/12	459,2	446,8	455,8
Taux d'épargne brute	18,4%	21,6%	12,1%
Taux d'épargne nette	11,3%	14,7%	4,7%
Taux d'endettement	75,2%	71,6%	70,0%
Capacité de désendettement (années)	4,1	3,3	5,8

Ratios hors budgets régies (4 budgets)

Taux d'épargne brute	15,6%	18,7%	9,4%
Taux d'épargne nette	8,4%	11,8%	3,0%
Taux d'endettement	77,1%	74,1%	74,8%
Capacité de désendettement (années)	4,9	4,0	7,9

Ratios régies

Taux d'épargne brute	28,6%	31,7%	23,2%
Taux d'épargne nette	21,8%	25,4%	11,8%
Taux d'endettement	64,0%	57,4%	50,3%
Capacité de désendettement (années)	2,2	1,8	2,2

VII.1-2) Méthodologie sur les retraitements effectués

Les retraitements effectués sont de deux ordres :

- Les retraitements liés à la consolidation qui consistent pour l'essentiel en la neutralisation des flux croisés entre les différents budgets (mise à disposition de personnel, facturation de frais de structure, subventions d'équilibre...).
- Les retraitements analytiques destinés à donner une image plus fidèle de la situation financière de la collectivité : basculement en investissement des mouvements exceptionnels tels que les produits de cessions, neutralisation des emprunts revolving constatés à la fois en dépenses et en recettes d'investissement en particulier.

Au sein du sous-périmètre des budgets hors Régie : les retraitements avec les régies n'ont pas été effectués.

A noter que l'opération d'acquisition-revente du site de la Chapelle Darblay a fait l'objet d'un retraitement en dépenses et en recettes de fonctionnement. Ce dernier n'a aucune incidence sur l'épargne brute ou le fonds de roulement de la MRN.

Afin d'améliorer la lisibilité et faciliter l'analyse de certains ratios, les incidences liées au rattrapage COVID, sur années antérieures, relatives à la CFE transport (9,5 M€ en 2022) ont été clairement identifiées dans les tableaux correspondants.

Au sein du sous-périmètre des budgets Régie : les retraitements avec les autres budgets n'ont pas été effectués.

VII.1-3) Définitions des termes d'analyse financière

• *Annexe 1 : Définition et utilité de l'épargne brute*

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses correspondantes. Le taux d'épargne brute (épargne brute ramenée aux recettes réelles de fonctionnement) permet de connaître la part des recettes de fonctionnement non consommée par les dépenses de fonctionnement.

L'épargne brute permet :

- D'assurer la solvabilité de la collectivité et notamment sa capacité à rembourser le capital de dette ;
- D'autofinancer une partie des investissements, notamment les dépenses récurrentes (bâtiments, équipements, etc...).

Elle doit donc être cohérente avec le capital de dette à rembourser chaque année et le niveau d'investissement envisagé.

• Définition et utilité des ratios d'endettement

La capacité de désendettement (encours de dette au 31/12 / épargne brute) permet de mesurer le nombre théorique d'années d'épargne nécessaire au remboursement intégral du stock de la dette. Il constitue donc une mesure de l'adéquation entre le niveau d'endettement et l'épargne dégagée.

Le taux d'endettement donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la structure (encours de dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement).

L'épargne nette donne une indication de l'autofinancement disponible pour le financement de nouveaux investissements. Il s'agit de l'épargne brute corrigée du remboursement de la dette.

• Définition du fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond à la somme des résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement. C'est l'excédent des ressources stables (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières) sur les emplois stables (actif immobilisé brut).

• Annexe 2 : la CVAE, une ressource variable et difficile à anticiper

La CVAE concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 152 500€. Un taux national, de 1.5%, s'applique à la valeur ajoutée du redevable. Le contribuable paie un taux adapté en fonction de son chiffre d'affaires, le reste de la contribution étant acquittée par l'Etat. Cette recette est partagée entre plusieurs niveaux de collectivités : bloc communal (26.5%), départements et régions.

Les évolutions en dents de scie sont fréquentes sur le produit de CVAE, qui varie largement d'une année sur l'autre du fait de son mécanisme d'encaissement :

- Chaque année, la CVAE perçue par la collectivité correspond au montant encaissé par l'Etat en N-1 (et versé par l'entreprise en N-2). Il y a donc **un décalage entre l'évolution de l'activité économique du territoire et la recette fiscale**.
- Ce montant versé par l'entreprise en N-2 intègre de plus une **régularisation** sur l'année N-3. Cette régularisation peut être négative, et faire ainsi diminuer le produit de CVAE de l'entreprise concernée d'une année à l'autre.

Cette recette est ainsi peu lisible puisque :

- Les variations peuvent être liées à l'évolution de l'activité économique sur le périmètre de la Métropole, mais également à l'évolution de la valeur ajoutée des entreprises sur l'ensemble du territoire national et/ou à des modifications des clés de répartition géographique de la CVAE ;
- Les variations de l'activité économique se répercutent avec retard sur son montant (N+2 pour les acomptes et N+3 pour les régularisations) ;
- La territorialisation de la CVAE est variable. La taxe payée par les entreprises disposant de locaux dans plusieurs communes, ou employant du personnel dans plusieurs communes, est répartie entre les collectivités. Cette répartition est effectuée en fonction :
 - o Des valeurs locatives imposées à la CFE (pour 1/3)
 - o Des effectifs (pour 2/3)

Une surpondération est appliquée aux établissements industriels, qui a été revalorisée en 2018 (pondération par 21 de la valeur locative foncière, par 5 les années précédentes).

Ces dernières années, les recettes de CVAE de la Métropole de Rouen ont ainsi pu varier largement d'une année sur l'autre.

- **Annexe 4 : la réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019**

Depuis sa création, la dotation d'intercommunalité fonctionnait avec des enveloppes allouées par catégories juridiques de groupement.

L'année 2019 a vu la mise en œuvre d'une réforme d'ampleur, avec la fusion de ces différentes enveloppes. S'il n'est toujours pas strictement identique pour toutes les catégories de groupements, le mode de calcul est désormais largement harmonisé, et s'appuie sur deux parts :

- La dotation de base, calculée en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscal (CIF)
- La dotation de péréquation, qui dépend de la population, du coefficient d'intégration fiscal, du potentiel fiscal et du revenu par habitant.

Dans le cadre de ce calcul, les Métropoles bénéficient :

- D'une majoration de 10% de leur coefficient d'intégration fiscale (coefficient multiplicateur de 1,1)
- d'une garantie de maintien de la dotation par habitant sous réserve d'avoir un CIF supérieur à 35%.

Alors que les nouveaux critères de calcul auraient pu être défavorables, le CIF (40,42% après application du coefficient multiplicateur spécifique aux métropoles) permet de bénéficier de la garantie de maintien du niveau de 33,48 € par habitant. La Métropole a ainsi perçu 16,8 M€ en 2019, et ce montant évoluera en fonction de la croissance de la population.

Ce dispositif offre ainsi de la visibilité à la Métropole. Les impacts de la suppression de la taxe d'habitation sur les indicateurs de richesse et les dotations seront cependant définis dans le courant de l'année 2020, et leurs conséquences devront être appréhendées.